

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME IV

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 32

DEFENSE NATIONALE

Exposé d'ensemble.

Dépenses en capital.

Rapporteur spécial : M. Yvon COUDÉ DU FORESTO

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexes 41 et 43), 839 (tomes I à V) et in-8° 150.

Sénat : 55 (1969-1970).

Lois de finances. — Armées - Gendarmerie - Santé - Aviation - Marine.

SOMMAIRE

	Pages.
PRÉAMBULE DE SYNTHÈSE.....	3
Exposé d'ensemble sur les crédits militaires.....	13
Les dépenses en capital.....	19
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Les grandes masses de crédits du titre V.....</i>	19
CHAPITRE II. — <i>Section commune.....</i>	26
Section I. — Dépenses d'équipement de la Délégation ministérielle pour l'armement.....	27
1° Direction des recherches et moyens d'essais.....	27
2° Etudes spéciales sur l'atome et réalisations.....	28
3° Etudes spéciales sur les engins et réalisations.....	30
4° Stade atteint dans la réalisation de la Force nucléaire stra- tégique	30
5° Autres investissements relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement.....	32
Section II. — Dépenses d'équipement des divers services communs... ..	34
1° Gendarmerie	35
2° Service de santé.....	35
3° Autres dépenses.....	35
CHAPITRE III. — <i>Section Air.....</i>	37
1° Etudes, recherches et prototypes.....	37
2° Fabrications	38
3° Infrastructure	42
CHAPITRE IV. — <i>Section Forces terrestres.....</i>	43
1° Etudes, recherches et prototypes.....	43
2° Investissements techniques et industriels.....	44
3° Fabrications	44
4° Equipements divers et infrastructure.....	48
CHAPITRE V. — <i>Section Marine.....</i>	51
1° Etudes, recherches et prototypes.....	51
2° Investissements techniques et industriels.....	52
3° Constructions et fabrications.....	52
4° Infrastructure	58
CHAPITRE VI. — <i>Industries d'armement.....</i>	60
Annexe. — Compte rendu d'une mission d'information en Australie, en Nou- velle-Calédonie et au Centre d'expérimentation du Pacifique....	65
Dispositions spéciales.....	85

PREAMBULE DE SYNTHESE

Mesdames, Messieurs,

S'il était indispensable de résumer en quelques points la philosophie du budget de la Défense nationale pour 1970, nous n'aurions à mettre en relief que les points suivants :

1° Réduction continue depuis quelques années de la part des dépenses militaires dans notre produit national brut ou notre budget général ;

2° Prépondérance pour la seconde année consécutive du titre III sur le titre V en dépit de la nécessité de doter notre défense de moyens techniques de plus en plus élaborés ;

3° Reprise de la campagne de tirs dans le Pacifique ;

4° Dépassement global en valeur, sinon en volume, de la loi-programme avec une distorsion accentuée en faveur de la force nucléaire stratégique et aux dépens des forces conventionnelles ;

5° Aucune affectation pour 1970 au Fonds d'action conjoncturelle.

Nous entrons, en 1970, dans la dernière année d'exécution de la seconde loi programme du 23 décembre 1964 et, pour la deuxième année consécutive, les crédits des dépenses en capital affectés au titre V se trouvent inférieurs aux crédits prévus pour le titre III, la réduction étant plus sensible sur la Section commune.

Le budget global s'élève à 27,2 milliards, soit une augmentation de 1.225 millions par rapport au budget rectifié de 1969. Les crédits de paiement sont en augmentation de 4,7 % dans lesquels la part des dépenses ordinaires représente une hausse de 7,15 % et celle des dépenses en capital, une hausse de 2 %. Quant aux autorisations de programme, elles sont en augmentation de 3,1 % par rapport à 1969.

Nous rappelons, pour mémoire, que le budget global 1970, pour l'ensemble de la France, est en augmentation de 6,2 % environ.

Comme nous l'avons fait l'année précédente, et sans entrer, dans notre préambule, dans le détail des opérations qui est fourni plus loin, nous signalons que, par rapport au produit national brut, la France affectait à sa défense, en définition O. T. A. N., 5,06 %

du produit national brut en 1969 contre 6,04 % à la Grande-Bretagne, 4,17 % à la République fédérale allemande et 3,08 % à l'Italie. Par rapport au budget général, la France en affectait 21,1 % en 1969, la Grande-Bretagne 18,7 %, la République fédérale allemande 25,7 % et l'Italie 11,3 %.

Pour 1970, la part du produit national brut français affecté à la Défense (définition française) est ramenée à 3,44 %, et la part du budget affectée à cette même Défense est ramenée à 17,6 %.

Comme l'an dernier, nous constatons, en partant, bien entendu, de la définition O. T. A. N., c'est-à-dire avec la prise en compte dans les crédits de financement des charges de pensions, à l'exclusion des dépenses de la Gendarmerie, que la comparaison avec la République fédérale allemande fait ressortir la même anomalie. La part de la défense de la République fédérale allemande dans le produit national brut est inférieure à celle de la France, mais la part du budget général est plus grande, ce qui prouve que le budget général est plus modeste par rapport au produit national brut, ce qui, une fois de plus, souligne les progrès économiques de l'Allemagne.

Evolution des charges militaires du budget français.

	Dépenses militaires.
Rapport	-----
	Produit national brut.
Définition française :	
1964	4,61 % ;
1965	4,50 % ;
1966	4,35 % ;
1967	4,37 % ;
1968	4,34 % ;
1969	3,58 % (réel, après économies) ;
1970	3,44 % ;
Définition O. T. A. N. :	
1969	5,06 %.

	Dépenses militaires.
Rapport	-----
	Ensemble budget.
Définition française :	
1964	23,3 % ;
1965	22,6 % ;
1966	21,8 % ;
1967	20,7 % ;
1968	20 % ;
1969	17,9 % (réel, après économies) ;
1970	17,6 % ;
Définition O. T. A. N. :	
1969	21,1 %.

Comme l'année dernière également, il nous appartient de savoir si cet effort est supportable, dans la situation économique actuelle et, surtout, s'il est efficace.

Egalement, comme l'an dernier, nous pensons ne pas pouvoir nous prononcer sur ces différents points sans avoir examiné au préalable, et sans souci de l'ordre chronologique, les événements qui se sont écoulés depuis douze mois et qui peuvent influencer nos conceptions en matière de défense.

Tout d'abord, une première constatation : les tendances déjà évoquées lors de notre rapport du 21 novembre 1968 se sont sans cesse affirmées et accrues. Les conflits en cours n'ont pas cessé, bien au contraire. D'autres foyers se sont révélés, mais toujours, des armes conventionnelles ont été utilisées sans que, jamais, aucun Etat ne songe, même verbalement, à l'utilisation de la force atomique.

Deuxième constatation : de l'avis des experts américains, l'U. R. S. S. posséderait actuellement plus de missiles intercontinentaux que les U. S. A., ces derniers étant, en revanche, mieux dotés en sous-marins nucléaires.

Des chiffres précis nous ont été fournis au Shape lors de la Conférence des Parlementaires de l'Atlantique Nord, en octobre 1969, à Bruxelles. Nous aurions eu quelques scrupules à les citer si nous n'en avions trouvé le détail dans *Paris - Match* du 8 novembre.

« Washington. — L'Armée Rouge est trop forte. 1.350 missiles balistiques intercontinentaux, soit 300 de plus que n'en ont les Etats-Unis et 150 de plus que n'en avait prévu le Pentagone, une nouvelle fusée intercontinentale à carburant liquide, un bombardier à géométrie variable qui s'ajoutera bientôt à la flotte des 750 bombardiers que possède déjà l'Armée Rouge, une nouvelle fusée à moyen rayon d'action — les Russes en ont pourtant 700 de ce type — un nouveau système perfectionné de radar à longue portée, enfin des fusées géantes S.S. 9 capables de porter une tête nucléaire de 9 à 25 mégatonnes ou trois têtes de 3 à 5 mégatonnes chacune, dont 280 exemplaires sont déjà sortis des usines : telle est la panoplie russe qui rend perplexes les Américains. Les milliers de photos prises par les satellites et les avions espions obligent les experts du Pentagone à se rendre à l'évidence : l'Union soviétique a pris récemment une avance significative et non prévue

dans le domaine stratégique. C'est pourquoi les hommes politiques américains préfèrent regarder vers la conférence d'Helsinki qui s'ouvre le 17 novembre prochain. »

Troisième constatation : de source japonaise, et toujours au point de vue nucléaire, on admet que la Chine populaire, qui vient de faire exploser cette année une bombe thermo-nucléaire méga-tonnique et une bombe souterraine, disposera, d'ici à quelques mois, de fusées intercontinentales de portée suffisante pour atteindre les principales villes occidentales de l'U. R. S. S. et, en particulier, Moscou.

Quant aux dangers que peut réellement représenter la Chine, le Japon pense qu'ils ne seront pas importants avant 1972, les Américains avant 1980 et la Russie soviétique avant 1990. Il ne s'agit là que d'hypothèses, les progrès chinois s'étant révélés dans le passé plus rapides que prévu.

Quatrième constatation : nous avons pu voir, dans un récent article, en ce qui concerne la force nucléaire sous-marine américaine qui se monte à environ 54 sous-marins, que les experts américains admettent que 25 au plus peuvent être opérationnels en même temps, en raison des exigences de la maintenance.

Cinquième constatation : comme nous l'indiquions, les conflits en cours n'ont pas cessé ; d'abord au Viet-Nam, malgré un certain ralentissement plus psychologique que de portée militaire enregistré dans les opérations, ralentissement qui fait actuellement place à une certaine recrudescence.

Le conflit du Moyen-Orient se prolonge et s'aggrave sans pour autant, lui aussi, se départir de son caractère conventionnel. A ce sujet, aucune amélioration n'a été enregistrée dans le problème de l'embargo sur les Mirage III à destination d'Israël qui risquent purement et simplement d'être remplacés par des Phantom américains et dont on ignore qui paiera finalement l'entretien fort coûteux.

Les conflits du Nigeria Biafra et du Tchad n'ont pas cessé et, sur ce dernier point dont on parle peu, mais où nous sommes de plus en plus impliqués, nous avons envoyé les derniers contingents de la Légion stationnés à Calvi. Là aussi, il s'agit toujours d'employer des armes conventionnelles.

Au point de vue économique comme au point de vue militaire, l'U. R. S. S. a accentué son emprise sur la Tchécoslovaquie, en faisant la preuve d'une rapidité d'intervention exemplaire, toujours

avec des armes conventionnelles et sans que les nations occidentales réagissent autrement que par des protestations aussi timides que platoniques.

En même temps, l'U. R. S. S. profitait de plus en plus du conflit du Moyen-Orient pour accentuer sa présence en Méditerranée et sa flotte est actuellement suffisante pour inquiéter quelque peu et, dans tous les cas, pour immobiliser la 6^e flotte américaine.

En face de ces menaces et de ces conflits, des espoirs sont enregistrés, encore ténus mais prometteurs, d'un accord sur la limitation des armements nucléaires stratégiques, et surtout des missiles, entre les U. S. A. et l'U. R. S. S., et les conversations qui viennent de s'ouvrir à Helsinki en fournissent la preuve. De son côté, la R. F. A., profitant de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe gouvernementale, envisage de signer à son tour le traité de non-prolifération des armes nucléaires que nous avons, pour notre part, refusé d'entériner.

Les Etats-Unis, probablement sous l'influence de leurs difficultés politiques et économiques internes, se livrent à une publicité incessante soit à l'intérieur même de leur territoire, soit, à Bruxelles, lors de la réunion des parlementaires de l'Alliance Atlantique, sur leur désir de voir l'Europe prendre une part financière plus importante dans sa défense, surtout au moment où le Gouvernement canadien retire une partie de ses forces d'Europe, avec les risques de contagion que cela comporte.

Au cours d'une réunion au Shape, en Belgique, fut mis en lumière le déséquilibre actuel des forces conventionnelles entre l'Est et l'Ouest européen, et nous en avons déjà fait état, et l'accent fut mis sur les difficultés logistiques entraînées par le retrait de la France de l'O. T. A. N. En même temps, fut réaffirmée la stratégie américaine de riposte graduée et flexible partant, selon les types de conflits, du conventionnel classique pour ne déboucher qu'ensuite sur le nucléaire tactique, et seulement mais en tout dernier ressort, sur le nucléaire stratégique.

Enfin, signalons les tentatives d'accord, ou de normalisation, des relations sino-soviétiques, avec les hypothèses que ces tentatives peuvent suggérer.

En effet, si un accord économique et militaire venait à être conclu, il en résulterait automatiquement un déséquilibre des forces en faveur de l'Est. Si, au contraire, l'accord ne se réalise pas, il

faut tenir compte d'un certain adoucissement probable de la politique de l'U. R. S. S. vis-à-vis de l'Occident, en raison de la menace qui pèserait sur son aile orientale mais, en raison d'idéologies voisines, la première hypothèse est la plus vraisemblable.

Après cet examen, qui n'est pas exhaustif, nous pouvons voir si ce budget nous apparaît comme supportable et s'il est efficace.

Il est certain que, devant une situation qui menace encore très gravement la paix, un pays comme la France ne peut se désintéresser de sa défense et la partie de notre budget, comme de notre produit national brut, que nous consacrons à cette défense ne paraît pas démesurée quand on la compare à la fraction du budget et du produit national brut des autres pays européens.

Nous excluons provisoirement de cette comparaison les U. S. A., en raison de la guerre du Viet-Nam, et l'U. R. S. S., dont le développement se fait dans un système politique différent et où, vraisemblablement, la part qu'elle affecte à sa défense est assez mal connue. Il en est *a fortiori* de même pour la Chine, et il est bien certain que si l'on voulait faire admettre à un pays européen les sacrifices que ces deux pays doivent consentir pour leur défense, nous enregistrierions vraisemblablement des désordres internes très graves.

Cela est d'autant plus vrai que, si nous examinons le produit national brut *per capita* de 1967, tel qu'il nous a été communiqué par la World Bank, nous constatons que la France a un revenu de 1950 dollars U. S. contre 970 à l'U. R. S. S. et 250 pour la Chine populaire, et 3.670 pour les U. S. A.

Là aussi, nous devons admettre que les pourcentages ont une valeur limitée car, en effet, la somme *en valeur absolue* qui s'en dégage ne peut avoir le même effet dans un pays de 50 millions d'habitants ou dans un pays de 720 millions et que, par conséquent, les possibilités à pourcentage égal sont infiniment moindres dans un pays comme le nôtre, ce que l'on a peut-être trop tendance à oublier.

Quant à l'efficacité, il appartiendrait, certes, à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées d'examiner au fond le problème, mais nous pensons que la Commission des Finances ne peut pas se désintéresser de l'utilisation du budget qui lui est soumis. C'est la raison pour laquelle nous nous croyons obligés de rentrer plus avant dans le détail des opérations qui nous sont présentées.

Tout d'abord, une première constatation : la prééminence du nucléaire sur le conventionnel s'accroît d'une façon extrêmement importante, et ce, au détriment des dotations en matériels de l'armée de terre et plus encore peut-être de la marine.

Nous constatons, en effet, qu'alors que le matériel terrestre est amputé de 2.650,6 millions sur les prévisions de la loi-programme, les engins vecteurs s'adjugent une augmentation de 3.207,7 millions et les bâtiments de combat — c'est-à-dire les sous-marins nucléaires — enregistrent une augmentation de 1.789,1 millions ; seuls, les matériels aéronautiques se trouvent mieux dotés parmi le matériel conventionnel, avec une augmentation de 1.911,6 millions.

Au cours de notre entretien avec M. le Ministre de la Défense nationale, nous avons recherché la cause des dépassements de prévisions sur les missiles et les sous-marins nucléaires. Les devis datent évidemment de 1962 et près de 40 % de hausse ont été enregistrés depuis cette époque, mais cela ne suffit pas à tout expliquer, et le Ministre effectue une enquête à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, l'acceptation d'une option politique à caractère difficilement réversible nous oblige à maintenir en activité, aussi bien du côté terrestre que du côté maritime, des unités qui n'ont plus aucune valeur militaire mais dont l'entretien est extraordinairement coûteux.

Pour ne citer que quelques exemples, seront maintenus en service des chars Patton, faute d'avoir augmenté la cadence de production des chars AMX 30, maintenue à 13 au lieu de prévisions allant jusqu'à 16 ou 18.

A ce propos, soulignons que les chars AMX 30 reviennent sensiblement plus chers que les chars allemands, à la fois probablement pour une raison de cadence de fabrication, mais également pour une raison de conception trop élaborée.

Et nous retrouvons là le souci exagéré de « perfectionnisme » commun à notre race et que nous avons déjà dénoncé à différentes reprises.

Pour la Marine, la réalisation du programme initial des corvettes se réduit à la corvette Aconit de 3.200 tonnes qui fera des essais en mer fin 1970, avec un débordement inévitable, sur la troisième loi-programme, pour la construction des trois unités du nouveau type de corvettes de 5.000 tonnes C. 67 qui viennent prendre la place de quatre corvettes de 3.200 tonnes dont la mise en chantier a été abandonnée.

A été de même abandonnée la construction du sous-marin atomique d'accompagnement Rubis qui est pourtant indispensable, comme celui des bâtiments de soutien pour appuyer la force nucléaire stratégique sous-marine dans ses parcours sur le plateau continental.

Enfin, nous utilisons encore en Nouvelle-Calédonie des vieux stationnaires en bois datant de la lampe à huile, sinon de la marine à voile.

De toutes ces considérations générales, nous pouvons tirer les enseignements suivants : tout d'abord, il est fort peu croyable qu'aucun Etat actuellement ne se serve de la force nucléaire stratégique. Il est tout aussi peu vraisemblable que, dans le cas d'une attaque venant de l'Est et qui débiterait probablement par des armes conventionnelles, l'Europe puisse bénéficier du parapluie nucléaire américain si elle ripostait d'entrée de jeu avec des armes nucléaires stratégiques. Mieux encore, il n'est pas certain que l'emploi d'armes nucléaires stratégiques amènerait les U. S. A. à s'intéresser à notre sort, les Etats-Unis d'Amérique ne souhaitant pas voir l'escalade se prolonger jusqu'au stratégique qui porterait le conflit jusqu'à leur territoire. Or, les seules forces occidentales vraiment organisées en ce moment en Europe sont, d'un côté les forces de la R. F. A. et, d'un autre côté, les forces nucléaires de Grande-Bretagne, de même que les forces nucléaires encore embryonnaires de la France.

Nous voyons donc quel danger nous courrions si l'Alliance Atlantique ne jouait pas à plein pour nous assurer un soutien conventionnel américain pouvant laisser supposer aux forces adverses que l'escalade interviendrait si la menace était trop précise et trop appuyée.

Le risque serait également grand de hâter le dégagement des forces américaines en Europe et de leur fournir un nouveau prétexte à ce retrait pour leur permettre de se replonger dans un isolationnisme dont les méthodes que nous avons employées ces dernières années risqueraient de ne pas la faire sortir de si tôt.

Enfin, signalons pour information que certains parlementaires influents des U. S. A. semblent maintenant conscients de l'intérêt pour l'Europe d'une entente nucléaire : Grande-Bretagne, France, mais cette entente bute pour l'instant sur la loi américaine Mac Mahon qui interdit la divulgation à des pays tiers des secrets atomiques confiés par les U. S. A. à la Grande-Bretagne.

Avant d'aborder le détail du budget, nous voudrions faire part de quelques réflexions sur les méthodes employées.

La campagne d'essai du Pacifique doit reprendre en 1970.

Peut-être, aurait-on pu, sans très graves inconvénients, la reporter d'un an. Deux considérations contradictoires sont à mettre en relief :

La première consiste à admettre qu'un retard d'un an permettrait, à l'aide d'expériences acquises par d'autres et qui ne restent jamais totalement secrètes, d'éviter des faux pas et, par conséquent, de progresser ensuite plus vite. Les déboires de nos centrales nucléaires civiles sont là pour nous montrer, qu'en ce domaine, il n'est pas toujours bénéfique d'aller trop loin, trop vite.

A l'opposé, la nécessité dans l'option choisie pour notre défense d'arriver rapidement à l'arme nucléaire tactique oblige à multiplier les essais pour parvenir le plus vite possible à une miniaturisation permettant l'équipement du matériel conventionnel terrestre ou aérien.

Sur un autre plan, il peut apparaître curieux qu'aient déjà été commandées les engins-fusées de prélèvement des échantillons de retombées solides et gazeuses pour les tirs de 1970 et 1971, alors que le prix de ces fusées est considérable et que nous sommes les seuls à utiliser ce mode de récupération.

Nous savons bien que nous n'avons pas la panoplie aérienne américaine qui permet aux U. S. A. d'éviter les récupérations par fusées. Mais les avions sont polyvalents, ce qui n'est pas le cas des fusées, et leur construction fournirait non seulement du travail à nos ateliers, mais pourrait nous valoir des commandes extérieures et de plus il n'est pas certain, qu'au prix de légères modifications, nos avions actuels ne pourraient pas suffire.

Les dépenses, nous dit-on, et c'est vrai, seraient alors plus considérables, mais une étude sérieuse pourrait déterminer si, finalement, elles ne seraient pas plus rentables.

Au cours de l'intersession fin août, début septembre, nous avons effectué dans le Pacifique, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, y compris sur les sites de tirs, une mission d'information, précédés dans cette voie par notre collègue, M. Héon, qui s'occupe plus spécialement du titre III.

On trouvera en annexe le compte rendu de cette mission qui a débordé sur l'Australie et le centre d'essai Cècles-Eldo, à préoccupations civiles, sinon à arrière-pensées militaires.

L'examen en Commission des Finances du Sénat a donné lieu à un échange de vues auquel ont participé, outre le Président Roubert, MM. Kistler, Armengaud, Dullin, Héon, Monory.

D'une façon générale ont été soulignés, à la fois le caractère difficilement réversible des options choisies pour notre défense, l'escalade fatale des dépenses dues à l'évolution très rapide des techniques et des conceptions stratégiques et tactiques comme de l'évolution politique, et enfin l'absolue nécessité de ne pas assurer seuls notre défense en suscitant, directement ou indirectement, un désengagement américain conduisant à un nouvel isolationnisme, en perdant le seul contrepois sérieux à des dangers venant de l'Est. De même, une meilleure utilisation du potentiel intellectuel et humain des arsenaux, au besoin par reconversion, a été souhaitée.

Fidèle à une coutume déjà ancienne, la Commission des Finances fournit le maximum de renseignements au Sénat, laissant à chacun des membres de celui-ci le soin de se prononcer sur cet important budget.

EXPOSE D'ENSEMBLE

La répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement de l'ensemble des crédits militaires des titres III et V est la suivante (en millions de francs) :

	(1) 1969	1970	DIFFERENCES
<i>Crédits de paiement.</i>			
Titre III. — Fonctionnement.....	13.169,6	14.111,9	+ 942,3
Titre V. — Equipement.....	12.793,2	13.076	+ 282,8
Totaux	25.962,8	27.187,9	+ 1.225,1
<i>Autorisations de programme.</i>			
Titre V. — Equipement.....	13.624,2	14.050	+ 425,8

(1) Pour 1969, les crédits pris en compte sont ceux du budget initial diminué des économies ratifiées par la loi de finances rectificative du 16 mai 1969.

Cette répartition appelle les remarques suivantes :

1° *La première caractéristique est la faible variation de l'ensemble des crédits proposés par rapport au budget de 1969.*

La différence pour l'ensemble des crédits de paiement, entre 1969 et 1970, n'est que de 4,7 %.

La majoration des crédits militaires reste donc, pour l'ensemble des titres III et V, inférieure aux hausses économiques, évaluées pour 1969, à 6,2 % environ.

Par contre, les majorations prévues dans le cadre de chacun des titres III et V sont différentes, soit 7,15 % pour le titre III et 2,2 % pour le titre V.

En effet, c'est sur le titre V que les compressions de dépenses ont pu être réalisées, alors que l'incidence des revalorisations des rémunérations ou des salaires, l'incidence de la dévaluation, la nécessité d'ajuster les dépenses de fonctionnement ont joué pour maintenir une progression inéluctable des crédits du titre III.

De même, les autorisations de programme du titre V ont été à peine revalorisées, ce qui posera d'ailleurs, dans l'avenir, un problème d'ajustement.

La structure du budget militaire ne subit elle-même que peu de changement par rapport à 1969.

Les effectifs militaires et civils restent stables, ainsi que la plupart des moyens mis à la disposition des armées.

Il en est de même pour la réalisation des objectifs de la seconde loi-programme et de la planification militaire, sous la réserve de l'étalement des dépenses concernant la plupart des équipements, à l'exception de ceux concernant les Forces nucléaires stratégiques qui gardent leur priorité.

Toutefois, une charge nouvelle, de moindre volume il est vrai, apparaît, qui aurait dû d'ailleurs faire l'objet d'un financement séparé ; c'est celle résultant des opérations militaires du Tchad, imputée jusqu'à concurrence de 100 millions de francs dans le cadre même de l'enveloppe budgétaire, mais sans que les dépenses correspondantes réparties entre plusieurs chapitres des titres III et V puissent être individualisées.

Les dépenses supplémentaires de cette intervention militaire feraient toutefois l'objet d'un financement spécial dans un collectif.

2° *C'est ensuite une progression des crédits militaires moins élevée que celle constatée pour l'ensemble des budgets civils.*

La progression des crédits militaires en 1970, soit 4,7 %, reste inférieure à celle des budgets civils de l'Etat, qui s'élève à environ 6,2 %.

La réduction de la part des charges militaires par rapport à l'ensemble des dépenses du budget est un fait constaté depuis plusieurs années, soit (1) :

1967	20,7 %	1969	17,9 %
1968	20 %	1970	17,6 %

La même constatation doit être faite dans l'appréciation de la part représentée par les dépenses militaires par rapport au produit national brut.

Ce rapport est en régression continue depuis 1962, soit :

1962	4,9 %	1968	4,34 %
1964	4,6 %	1969	3,58 %
1966	4,35 %	1970 (prévisions)...	3,44 %

(1) La comparaison est établie par rapport aux budgets rectifiés par les collectifs, et sans prendre en compte les comptes spéciaux.

La réduction progressive de la charge militaire est d'ailleurs effective dans les autres pays, dans la mesure où les renseignements fournis sont rigoureusement exacts.

Soit les rapports suivants en 1969 établis sur la base de la définition O. T. A. N. (1) :

	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE			R. F. A.			ITALIE		
	1969	1964	1968	1969	1964	1968	1969	1964	1968	1969
<i>Crédits de défense.</i>										
		(En pourcentages.)								
Sur budget général.....	21,1	30	11,6	18,7	30,9	22,3	25,7	15,4	13,2	11,3
Sur P. N. B.....	5,06	6	5,2	6,04	4,4	3,55	4,17	3,75	2,8	3,08

3° L'équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement est à nouveau rompu.

L'enveloppe budgétaire militaire progressant moins que les hausses annuelles économiques, la compression des dépenses a porté essentiellement sur le titre V.

Il en est résulté que la rupture de l'équilibre des crédits entre le titre III et le titre V, qui avait été déjà constatée au budget de 1969, s'accroît encore en 1970, soit :

	POURCENTAGE DES CREDITS AFFECTES	
	Au titre III.	Au titre V.
1965	50,1	49,9
1967	48,2	51,8
1969 (budget initial).....	50,4	49,6
1970 (prévisions).....	51,9	48,1

4° La réduction des crédits porte plus sur les dépenses de la Section commune que sur les autres Sections du budget des Armées.

Soit l'évolution suivante de la répartition des crédits entre chacune des Sections traditionnelles des Armées :

SECTIONS BUDGETAIRES	1962	1965	1968	1969	1970
Section commune.....	20,1 %	33,7 %	34,2 %	32,7 %	31,5 %
Section Air.....	19,7 %	22,4 %	22,5 %	21,6 %	22,2 %
Section Forces terrestres.....	45,4 %	28 %	26,4 %	28,3 %	28,9 %
Section Marine.....	14,8 %	15,9 %	16,9 %	17,3 %	17,4 %

(1) Suivant la définition O. T. A. N., c'est-à-dire avec la prise en compte, dans les crédits de défense, des charges de pensions, à l'exclusion des dépenses de la gendarmerie.

Ce sont seulement les crédits affectés à la Section commune qui accusent une réduction ; ceux des autres sections sont au contraire en légère hausse.

Le fait est important à souligner car c'est justement la Section commune qui supporte la majeure partie des dépenses concernant la mise en œuvre de la Force nucléaire stratégique.

5° *Les crédits affectés à la constitution de la Force nucléaire stratégique accusent, comme en 1969, une sensible réduction.*

Le montant des dépenses en 1970 concernant la Force nucléaire stratégique peut s'évaluer ainsi (en millions de francs) :

	EN AUTORISATIONS de programme.	EN CREDITS de paiement.
<i>Force nucléaire stratégique.</i>		
TITRE V		
Section commune.....	3.707,2	3.531,6
Section Air.....	365	618
Section Marine.....	634	720
Totaux	4.706,2	4.869,6

A ces dépenses d'études et de réalisation, sans tenir compte d'ailleurs de l'armement atomique tactique qui n'intervient pas dans la constitution de la F. N. S., il y a lieu d'ajouter les dépenses du titre III qu'entraîne la campagne d'expérimentations nucléaires qui doit s'ouvrir en 1970 dans le Pacifique, soit, suivant les indications fournies par les documents budgétaires, environ 228 millions de francs.

Le prix de la réactivation du C. E. P. pour la campagne de tirs et le prix de la campagne elle-même sont assez difficiles à apprécier selon que l'on fait ou non intervenir la fatigue supplémentaire des bâtiments de la Marine ou de l'Aviation, et, en dehors d'un examen précis des documents budgétaires proprement dits, nous pouvons admettre que les frais se situent entre 220 et 300 millions de francs.

Le total du coût de la réalisation de la F. N. S. ressortirait, en 1970, à environ 5.100 millions de francs en crédits de paiement.

Il y a lieu cependant de constater que cette charge va en décroissant, depuis d'ailleurs 1967.

Soit l'évolution suivante des crédits alloués (en milliards de francs) :

	1965	1966	1967	1968	(1) 1969	1970 (prévisions).
En autorisations de programme	5,1	5,4	6	5,9	4,7	4,7
En crédits de paiement (titres III et V).....	5,6	6	6,2	6,1	5,3	5,1
Soit par rapport à l'ensemble des crédits militaires	28,5 %	27,7 %	26,2 %	24,8 %	20,3 %	18,7 %

(1) Compte tenu des économies imposées.

En vue de mieux apprécier les variations des dépenses, il est rappelé que les dernières campagnes de tirs dans le Pacifique ont eu lieu en 1966 et en 1968, l'année 1967 n'ayant comporté que des expérimentations de détail.

La campagne de 1969 a été supprimée par mesure d'économie, ce qui a entraîné une réduction de crédits de paiement, dont les répercussions réelles sont difficiles à apprécier, mais que l'on peut évaluer entre 200 et 300 millions de francs.

La réduction de la charge du développement de la force nucléaire stratégique permet de réserver quelques légères majorations d'autorisations de programme du titre V à la modernisation des équipements classiques des armées.

La part des autorisations de programme sur le titre V réservées à ces fabrications croît, en effet, de 8.901 millions de francs en 1969 à 9.321 millions de francs en 1970.

Cette progression n'est cependant pas suffisante pour annihiler les retards pris les années précédentes dans le renouvellement des matériels militaires.

6° *Le budget militaire proposé pour 1970 est un budget essentiellement d'attente.*

Les crédits proposés pour 1970, malgré les compressions imposées, n'apportent pas de changements importants dans la structure des dépenses prévues.

Le but recherché a été de maintenir la plupart des objectifs de la seconde loi-programme, d'abord la réalisation de la force nucléaire stratégique, objectif prioritaire, ensuite la modernisation des équipements classiques, poursuivie avec des retards importants, particulièrement pour l'armée de terre et la marine.

Le budget militaire pour 1970 ne constitue en réalité qu'un budget d'attente qui ne comporte aucun engagement pour l'avenir.

Or l'année 1970 est la dernière année couverte par la seconde loi-programme relative aux équipements militaires, votée le 23 décembre 1964.

C'est donc au cours de cette année, lors de l'élaboration de la prochaine planification, que le Gouvernement aura à proposer, dans une troisième loi-programme, ses nouvelles options pour l'avenir, aussi bien pour la poursuite de l'effort nucléaire que pour le renouvellement des armements classiques de nos trois armées.

LES DEPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDES MASSES DE CREDITS DU TITRE V

Les nouvelles autorisations de programme proposées pour les dépenses en capital sur le titre V, en 1970, s'élèvent à 14.050 millions de francs, soit une majoration de 3,1 % par rapport au budget rectifié de 1969.

Les crédits de paiement s'élèvent à 13.076 millions de francs, soit une majoration de 2,2 % par rapport à 1969.

La répartition des crédits par nature et par armée est donnée par les tableaux suivants (en millions de francs) :

A. — Répartition des crédits par nature.

	1969		1970		DIFFERENCES	
	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.
Etudes, recherches, prototypes et investissements	5.644,2	5.609,6	5.970,5	5.488,7	+ 326,3	— 120,9
Fabrications	6.990,2	6.306	7.677,3	6.760,6	+ 687,1	+ 454,6
Infrastructure	1.014,8	768,1	762,2	768,7	— 252,6	+ 0,6
Infrastructure O. T. A. N.	— 25	109,5	— 360	58	— 335	— 51,5
Totaux	13.624,2	12.793,2	14.050	13.076	+ 425,8	+ 282,8

Les autorisations de programme sont en augmentation pour les études et investissements ainsi que, particulièrement, pour les fabrications.

En crédits de paiement, les majorations ne portent que sur les fabrications.

B. — Répartition des crédits par armée.

	1969	1970	DIFFERENCES	
				(En pourcentage.)
<i>a) Autorisations de programme :</i>				
Section commune	4.602,9	4.353,5	— 249,4	— 5,4
Air	3.467	3.978,5	+ 511,5	+ 14,7
Forces terrestres	3.386	3.423,7	+ 37,7	+ 1,1
Marine	2.168,3	2.294,3	+ 126	+ 5,8
Totaux	13.624,2	14.050	+ 425,8	+ 3,1
<i>b) Crédits de paiement :</i>				
Section commune	4.648,8	4.359	— 289,8	— 6,2
Air	3.150,1	3.410	+ 259,9	+ 8,2
Forces terrestres	2.590	2.839,3	+ 249,3	+ 9,6
Marine	2.404,3	2.467,7	+ 63,4	+ 2,6
Totaux	12.793,2	13.076	+ 282,8	+ 2,2

En autorisations de programme, seule la section Air bénéficie d'une très sensible majoration, suivie dans une moins grande mesure par la section Marine ; la section Commune accuse au contraire une réduction très nette ; la section Terre reste au même niveau qu'en 1969.

Pour les crédits de paiement, seule la section Commune est en réduction.

Les diverses remarques à faire sur la structure des grandes masses du titre V du budget militaire en 1970 peuvent s'analyser de la façon suivante :

1° La structure du titre V reste sensiblement la même que celle du budget de 1969 ; il n'est constaté que peu d'amplitude dans les transferts, comme ce fut le cas pour le budget de 1969.

2° Diverses mesures ont dû être prises pour assurer l'équilibre des dépenses en capital du titre V, étant donné l'insuffisance des crédits susceptibles d'être affectés en 1970 pour pallier les effets de la hausse des prix et de la dévaluation.

S'il a été décidé de maintenir les objectifs prioritaires fixés par la deuxième loi-programme, il n'a pas été possible de prendre en compte la totalité de l'incidence des hausses de prix et de la dévaluation.

Pour leur plus grande part, les autorisations de programme et les crédits de paiement relatifs à la force nucléaire stratégique ont été revalorisés.

Par contre, le complément de financement nécessaire, dans le cadre du plafond imposé, a été prélevé dans la part des crédits affectés aux équipements classiques, mais particulièrement aux équipements réalisés hors loi-programme.

Il en résulte que, si les crédits affectés aux études et aux fabrications d'armement programmées ne subissent pas de réduction apparente, il en est autrement pour la plupart des autres postes du titre V.

3° Concurrément avec les dispositions prises pour l'ensemble des départements ministériels civils, un montant de 615 millions de francs d'autorisations de programme, disponibles au 1^{er} juillet 1969 sur le budget militaire, ont été bloqués et affectés à la constitution du fonds d'action conjoncturelle.

Aucune mesure de ce genre ne figure toutefois, au titre du budget de la Défense nationale, sur les autorisations de programme nouvelles proposées en 1970.

Il est vrai que, depuis plusieurs années, le lancement de toute nouvelle opération nécessite la mise en œuvre d'une procédure spéciale d'approbation.

La couverture des autorisations de programme anciennes et nouvelles par les crédits de paiement apparaît satisfaisante, soit la situation suivante en fin 1970 :

Section commune.....	84,8 %
Section Air.....	75,5 %
Section Forces terrestres.....	72,1 %
Section Marine.....	79,3 %
Moyenne générale.....	78,4 %

4° L'incidence des reports continuera en 1970, comme en 1969, à revêtir une grande importance du fait qu'ils viennent modifier, pour une part appréciable, les moyens de paiement des chapitres d'équipement.

Soit l'évolution suivante des reports sur le titre V depuis fin 1964 (en pourcentage des crédits de paiement) :

1964	1965	1966	1967	1968	1969 (prévisions).
5,3 %	6,7 %	5,8 %	7,2 %	13,1 %	11,7 %

Le taux normal des reports annuels est estimé 5 % des crédits de paiement annuels.

La croissance de ces taux durant les deux dernières années est due, en 1968, au retard apporté à la réalisation des travaux d'équipement en raison des événements de mai-juin 1968 et, en 1969, aux mesures de blocage sur les autorisations de programme prises par le Gouvernement.

5° La seconde loi-programme arrivant au terme de son application en fin 1970, il est intéressant d'en dresser le bilan dans le tableau suivant :

	1965 à 1968		1969		1970		TOTAL		Différences.
	Prévisions de la loi.	Dotations définitives.	Prévisions de la loi.	Dotations définitives (après économies).	Prévisions de la loi.	Dotations prévues.	Prévisions de la loi.	Dotations accordées.	
Recherches, études générales.....	1.621	1.429,5	368	531,2	372	451,4	2.359	2.412,1	+ 53,1
Propulsion et armes nucléaires.....	10.963	11.412,5	2.503	1.610,5	2.449	1.924	15.915	14.947	- 968
Engins vecteurs.....	3.797	5.299,7	855	1.738,8	710	1.531,2	5.362	8.569,7	+ 3.207,7
Armement atomique tactique.....	502	244	399	244	28	408	929	896	- 33
Ensemble des matériels aéronautiques	9.401	10.670,5	1.891	2.645	3.198	3.086,1	14.490	16.401,6	+ 1.911,6
Matériels terrestres.....	6.762	5.020,2	2.504	1.690,6	1.854	1.758,6	11.120	8.469,4	- 2.650,6
Bâtiments de combat.....	3.494	3.927,5	648	1.210,6	581	1.374	4.723	6.512,1	+ 1.789,1
Totaux	36.540	38.003,9	9.166	9.670,7	9.192	10.533,3	54.898	58.207,9	+ 3.309,9 soit + 6 %
	+ 1.463,9		+ 504,7		+ 1.341,3				

Il ressort de ce tableau que, pour 1970, seules les dotations afférentes aux études, aux engins, à l'armement atomique tactique et aux bâtiments de combat de la marine dépasseront les prévisions initiales d'autorisations de programme qui figuraient, par année, dans les tableaux annexes de la loi de programme de 1964.

Déjà l'année dernière, il avait été noté que les autorisations de programme relatives aux études et réalisations sur l'atome (propulsion et armes nucléaires) étaient inférieures aux prévisions ; il en est de même en 1970.

Pour les engins, la constatation inverse est faite, comme d'ailleurs depuis le début de l'exécution de la seconde loi-programme ; il en est de même pour les bâtiments de combat de la marine, mais en raison du coût plus élevé de la réalisation des sous-marins atomiques porteurs d'engins.

Les autorisations de programme concernant les matériels aéronautiques, qui avaient accusé précédemment des excédents très notables, se trouvent, en 1970, légèrement en-dessous des prévisions.

Quant aux matériels terrestres, les autorisations de programme se sont trouvées en permanence, pendant toute la durée de l'exécution de la loi-programme, à un niveau nettement inférieur.

L'année 1970 étant la dernière année de l'application de la loi-programme de 1964 pour la période 1965-1970, il est intéressant d'en déterminer dès maintenant les résultats globaux.

Sur le plan financier, le total de la dépense pendant les six années couvertes a dépassé de près de 6 % le montant initial prévu par la loi de 1964.

En réalité, cette majoration est faible à côté du cumul des hausses économiques survenues de 1964 à 1970, soit, suivant les indications publiées par l'I. N. S. E. E., environ 14 % (1).

Il est vrai que lors de la discussion du projet de loi, en 1964, le Ministre des Armées avait déclaré qu'il n'était pas, en principe, envisagé de revalorisations durant la période d'application de cette loi-programme, sauf si une certaine ampleur apparaissait dans les hausses de prix, auquel cas les crédits annuels pourraient être réexaminés.

(1) En fait, s'agissant d'études et de fabrications relevant des secteurs de pointe, les hausses économiques réelles depuis 1964 sont certainement plus importantes.

Si le contrat passé sur le plan financier a été respecté, en est-il de même pour les objectifs de cette loi-programme ?

On peut estimer que c'est l'ensemble de la réalisation des trois systèmes d'armes de la Force nucléaire stratégique qui, prioritaire, a été respecté.

Il n'en est pas de même pour les armements classiques.

La situation n'est pas trop grave pour les matériels aéronautiques, pour lesquels les objectifs de la loi sont, dans leur grande partie, en cours de réalisation, sous réserve d'un certain étalement des fabrications, comme il est constaté pour l'hélicoptère de manœuvre, le *Jaguar* et même le *Mirage F 1* qui remplace l'avion à décollage vertical prévu par la loi.

Pour les matériels des forces terrestres, le déséquilibre est plus marquant étant donné les retards très importants apportés dans la réalisation des objectifs, aussi bien en ce qui concerne les chars que l'ensemble des équipements.

Quant à la marine, l'effort essentiel a porté sur la construction des deux premiers sous-marins nucléaires porteurs d'engins au détriment des autres constructions qui ont été, soit retardées comme pour les corvettes et les chasseurs, soit ajournées comme pour le sous-marin de chasse et le dragueur océanique.

CHAPITRE II

SECTION COMMUNE

Les crédits d'équipement de la section commune concernent à la fois les services relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement et divers services communs aux armées.

Le montant global des autorisations de programme nouvelles prévues en 1970 s'élève à 4.353,5 millions de francs, soit une réduction de 5,4 % par rapport à 1969.

Les crédits de paiement s'élèvent à 4.359 millions de francs, soit une augmentation de 6,2 %.

La comparaison des crédits alloués en 1969 et de ceux prévus en 1970 est donnée par le tableau suivant :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences.	1969	1970	Différences.
Services relevant de la délégation ministérielle pour l'armement	4.220,4	4.371,9	+ 151,5	4.240	4.010,5	— 229,5
Services communs et divers...	382,5	— 18,4	— 400,9	408,8	348,5	— 60,3
Totaux	4.602,9	4.353,5	— 249,4	4.648,8	4.359	— 289,8

Rappelons qu'en 1969, les autorisations de programme et les crédits de paiement avaient déjà été réduits respectivement de 6,3 % et de 10,9 % par rapport aux crédits alloués au budget de 1968, avant même l'application des mesures d'économies adoptées par la loi de finances rectificative du 16 mai 1969.

Les crédits prévus pour les services relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement représenteront, en 1970, 92 % des crédits de paiement de la section commune.

SECTION I

**Dépenses d'équipement
de la Délégation ministérielle pour l'armement.**

Les crédits portent sur les recherches, les études générales, les équipements et investissements concernant l'atome, les engins, le centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique, la Direction des recherches et moyens d'essais, les subventions au Service des poudres.

Les structures des différents organes de la Délégation ministérielle pour l'armement ne subissent pas de modifications, sauf une certaine tendance à une plus grande concentration des études relevant jusqu'à présent des Directions techniques.

1° *Direction des recherches et moyens d'essais.*

La D. R. M. E. a pour mission la poursuite des recherches et des études générales communes ainsi que la mise en œuvre des équipements et des centres d'essais.

Le tableau suivant indique, en millions de francs, l'évolution des crédits prévus en 1970 au titre de cette direction, par rapport à ceux du budget de 1969 (chap. 51-87, 52-86 et 52-87) :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Diffé- rences.	1969	1970	Diffé- rences.
51-87. — Recherches et développement communs.	189	220	+ 31	169	192	+ 23
52-86. — Investissements dans les champs de tir. . . .	154	158	+ 4	147,3	136	— 11,3
52-87. — Investissements dans les organes de tutelle.	35	36,4	+ 1,4	37,1	41	+ 3,9

Seule, la part revenant aux recherches et études est en accroissement.

En particulier, si les autorisations de programme prévues pour les travaux, installations et équipements du centre d'essais des

Landes et du centre d'essais de la Méditerranée ne subissent pas pratiquement de changement, il n'en est pas de même pour les crédits de paiement qui sont en réduction (chap. 52-86).

Déjà, en 1969, les crédits de ce chapitre avaient subi une sensible réduction.

2° *Etudes spéciales sur l'atome et réalisations.*

Comme l'année dernière, un resserrement des crédits est constaté sous ce titre en 1970, soit par rapport au budget de 1969 (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS DE programme.			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences.	1969	1970	Différences.
51-88. — Etudes spéciales atome	1.451,5	1.555	+ 103,5	1.831	1.530	— 301
51-90. — Direction des centres d'expérimentation nucléaire, études spéciales	290	470	+ 180	332	533,5	+ 201,5
51-92. — Armement atomique tactique	244	408	+ 164	134	218	+ 84
Totaux	1.985,5	2.433	+ 447,5	2.297	2.281,5	— 15,5

Sur le plan des études concernant l'atome, on constate, sinon une diminution des autorisations de programme, du moins une réduction très sensible des crédits de paiement.

Cela résulte du déroulement satisfaisant du programme de Pierrelatte arrivé à son terme, mais aussi, semble-t-il, d'une certaine aisance de trésorerie dont disposerait le C. E. A.

Il est hors de doute que l'achèvement de la réalisation du programme de Pierrelatte posera bientôt le problème de la destination à donner à cette usine, une fois que les besoins militaires en uranium très enrichi seront satisfaits. D'autre part, nous savons que pour produire de l'uranium légèrement enrichi à 2 ou 2,5 % pour des fins civiles et à des prix compétitifs, des usines de séparation isotopique doivent avoir des dimensions hors de proportion avec Pierrelatte et des ressources en énergie électrique bon marché hors de nos possibilités.

Dans le futur, seront donc posés des problèmes de reconversion redoutables s'il n'y a pas intégration européenne.

Sur le plan des études réalisées au sein du C. E. A., il y a lieu d'admettre que celles concernant les têtes nucléaires du S. S. B. S. et du M. S. B. S. arriveront bientôt à leur terme dans le cadre des objectifs de la deuxième loi-programme.

C'est donc au cours de 1970, lors de la fixation de la troisième planification militaire, que l'avenir de la structure du Commissariat à l'Energie atomique, dont les crédits proviennent, pour leur majeure partie, du budget militaire, et de celle de la Direction des applications militaires, doit se poser.

L'augmentation des crédits sur le chapitre 51-90 (Direction des centres d'expérimentations nucléaires) a pour cause la remise en activité du Centre d'essais du Pacifique pour la campagne de tir de 1970.

Rappelons à ce sujet que la campagne, de faible envergure d'ailleurs, qui devait intervenir au cours de 1969, a été supprimée par mesure d'économie.

L'autorisation de programme initiale qui figurait au chapitre 51-90 avait subi de ce fait une réduction de 190 millions de francs, qui équivaut sensiblement à la majoration appliquée au budget de 1970.

La campagne qui interviendra au printemps prochain porterait encore essentiellement sur des tirs d'expérimentation de physique nucléaire, qui permettront la réalisation des véritables armes nucléaires miniaturisées en 1971.

La campagne de tirs se prolongera en 1971, comme le laissent supposer les documents budgétaires qui indiquent que les crédits alloués en 1970 porteront non seulement sur les expérimentations à intervenir en 1970, mais également sur la préparation des expérimentations ultérieures.

Les dépenses prévues pour ces expérimentations seraient moins onéreuses que pour les tirs précédents, étant donné l'expérience maintenant acquise pour le déroulement des opérations ou pour la surveillance des sites et de leurs environnements.

Les moyens mis en œuvre en effectifs et en matériels seraient moins considérables, d'autant plus que le problème du remplacement des matériels navals, et en particulier des bâtiments bases, dont l'état d'usure apparaît préoccupant, se posera rapidement.

En ce qui concerne l'armement tactique atomique, l'augmentation prévue des autorisations de programme sur le chapitre 51-92, en 1970, est due, d'une part au rattrapage du retard apporté à l'attribution des crédits de 1965 à 1969, d'autre part à la décision d'aborder dès maintenant la phase même de réalisation.

3° *Etudes spéciales sur les engins et réalisations.*

Contrairement aux années précédentes, les dépenses concernant les études et la réalisation de l'engin Sol Sol Balistique Stratégique (S. S. B. S.) et de l'engin Mer Sol Balistique Stratégique (M. S. B. S.) doivent accuser en 1970 une sensible diminution, comme l'indique le tableau suivant (en millions de francs) :

	1969	1970	DIFFERENCES
<i>Chapitre 51-89. — Engins.</i>			
Autorisations de programme	1.639,5	1.380	— 259,5
Crédits de paiement	1.433,1	1.205	— 228,1

La réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement est de l'ordre de 15,8 %.

Ces réductions résulteraient de diverses compressions de dépenses, mais aussi du fait que la réalisation du programme des engins et les essais au Centre d'essais des Landes doivent atteindre leur terme, du moins dans le cadre des objectifs fixés par la deuxième planification. Certaines difficultés techniques ont pu également intervenir.

Comme pour les réalisations sur l'atome, le Gouvernement aura, dans la nouvelle planification qu'il va élaborer au cours de l'année 1970, à définir la politique qu'il compte suivre dans cette technique d'armement aussi bien en ce qui concerne l'engin S. S. B. S. que l'engin M. S. B. S.

4° *Stade atteint dans la réalisation de la force nucléaire stratégique.*

La réalisation de la force nucléaire stratégique, telle qu'elle a été définie par la deuxième loi-programme, a atteint en effet, dans son ensemble, ses principaux objectifs.

Le premier système d'armes associant le *Mirage IV* à l'avion de ravitaillement C 135 est devenu opérationnel, ainsi que l'adaptation du *Mirage IV* au vol en basse altitude.

Après l'entrée en service des deux autres systèmes d'armes de la F. N. S., ces avions conserveront un certain potentiel militaire sur le plan opérationnel jusqu'en 1975, d'autant plus qu'ils doivent être dotés d'engins Pluton à tête nucléaire tactique.

L'expérimentation du deuxième système d'armes mettant en œuvre l'engin S. S. B. S., porteur de charges plus puissantes, est en pleine réalisation malgré certaines difficultés survenues lors des premiers tirs ; sur le plan des têtes nucléaires, les premières charges achèvent leur fabrication.

Les installations de tir sur le plateau d'Albion s'achèvent.

Il est prévu que la première unité de tir de neuf silos, sur les trois prévues, doit devenir opérationnelle en 1971.

Le troisième système d'armes portant sur l'engin M. S. B. S. poursuit également son expérimentation.

Les essais de lancement de l'engin, d'abord effectués à bord du sous-marin expérimental le *Gymnote*, doivent intervenir au cours de 1970, sur le premier sous-marin atomique lanceur d'engins, *Le Redoutable* ; ce navire, qui achève actuellement ses essais, deviendra opérationnel en 1971 ; les tirs qui doivent être effectués au Centre d'essais du Pacifique en 1970 auront pour objectif d'apporter un complément d'expérimentation sur les charges.

Le lancement, à Cherbourg, du second de ces sous-marins, le *Terrible*, vient d'avoir lieu en septembre dernier, permettant ainsi la mise sur cale du troisième navire de ce type, le *Foudroyant*.

Le *Terrible* deviendrait opérationnel à partir de 1972.

La réalisation de l'engin tactique Pluton, armé d'une tête nucléaire tactique et qui doit équiper à la fois les *Mirage IV* et, placé sur des châssis A. M. X 30, les divisions de manœuvre de l'Armée de Terre, s'achèvera au cours du troisième Plan.

L'ensemble des installations techniques d'expérimentation des engins au Centre d'essais des Landes sont en service, sauf quelques adaptations ; il reste à achever les travaux d'infrastructure de la base-vie.

5° *Autres investissements relevant de la Délégation ministérielle pour l'Armement.*

Les variations de ces investissements sont les suivantes par rapport au budget de 1969 (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences	1969	1970	Différences
51-81. — Subvention au Service des Poudres (recherches)	73	75	+ 2	98	83	— 15
52-81. — Subvention au Service des Poudres (investissements)	58	35	— 23	22	22	»
52-85. — Délégation ministérielle (investissements techniques et industriels)	76,7	27,5	— 49,2	28	47,5	+ 19,5
52-90. — Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique	9,7	7	— 2,7	8,5	2,5	— 6

Les subventions prévues en 1970 pour la Direction technique des Poudres accusent une réduction très sensible en autorisations de programme concernant la réalisation des investissements nécessaires à la production des poudres d'autopropulsion destinées aux engins.

Tous les autres chapitres supportent également des réductions d'autorisations de programme, particulièrement le chapitre 52-85 qui avait bénéficié en 1969 d'une dotation spéciale destinée à faire couvrir par l'Etat une partie des amortissements techniques supportés par diverses entreprises de l'industrie électronique qui participent à la production d'équipements militaires, en particulier la société Thomson-Houston.

Par contre, il est prévu une dépense de 13,2 millions de francs pour les investissements immobiliers nouveaux, particulièrement pour le regroupement des écoles de formation des ingénieurs de l'armement (Génie maritime, Armement, Poudres) dans une école unique aménagée dans la banlieue parisienne.

Les autorisations de programme prévues au chapitre 52-90 au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique accusent une sensible diminution, malgré l'importance que revêt l'aide apportée aux entre-

prises industrielles en vue de promouvoir la prospection des commandes d'exportations qui atteignent encore des montants importants.

Les livraisons à l'exportation ont, en effet, atteint les niveaux suivants depuis 1965 (en millions de francs), pour les matériels militaires (1) :

	1965	1966	1967	1968	1969 (premier semestre.)
Matériels :					
aériens	121	1.406	1.418	1.753	719
terrestres	57	534	456	322	281
navals	2	41	280	403	56
électroniques	28	144	289	126	182
Totaux	208	2.125	2.443	2.604	1.238

Les exportations représentent toujours un volume important par rapport aux livraisons de matériels de même catégorie effectuées aux armées françaises pendant la même période, même compte tenu du fait que les réalisations actuelles pour les besoins des Armées demandent, pour certains matériels de pointe, de longs délais de fabrication, et donc de livraison.

Malgré l'arrêt de la plupart des commandes de matériels formulées par Israël, à la suite de l'embargo prononcé sur les livraisons de matériels aéronautiques, le volume annuel global de l'ensemble des exportations de matériels militaires s'est accru chaque année, depuis 1965, la part des matériels terrestres, navals et électroniques représentant environ le tiers du montant global des livraisons.

Les exportations de matériels militaires constituent un apport de grand intérêt dans notre commerce extérieur.

Toutefois, il est à souligner que les commandes à l'exportation prévisibles de matériels aéronautiques, en 1969, accuseraient un fléchissement très notable, de l'ordre de 50 %, ce qui risque de peser les prochaines années sur l'activité de l'industrie aérospatiale et le plein emploi de la main-d'œuvre.

*
* *

(1) Sous réserve toutefois que le partage entre rechanges aéronautiques civiles ou militaires ne peut être déterminé.

SECTION II

Dépenses d'équipement des divers services communs.

Les variations dans les autorisations de programme et les crédits de paiement de 1969 à 1970 sont les suivantes (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969.	1970.	Différences.	1969.	1970.	Différences.
<i>Gendarmerie.</i>						
53-51 et 53-32. — Matériel et habillement	112	107	— 5	58	88	+ 30
54-51. — Infrastructure	171,3	81	— 90,3	68,5	45	— 23,5
<i>Service de santé.</i>						
53-61. — Matériel	10	10	»	18	13	— 5
54-61. — Infrastructure	15	35	+ 20	29	20	— 9
<i>Divers.</i>						
53-91. — Organismes interarmées: matériel	24,5	20	— 4,5	16	14	— 2
54-92. — Organismes interarmées : infrastructure	17,5	18	+ 0,5	24	25	+ 1
53-92. — Achat d'hélicoptères	»	»	»	20	13	— 7
54-80. — S. D. E. C. E.	9,2	8,1	— 1,1	5,3	2	— 3,3
54-81. — Subvention au service des essences	3	0,5	— 2,5	2	2	»
54-82. — Acquisitions immobilières ...	5	28	+ 23	3,5	26,5	+ 23
54-91. — Construction de logements militaires	40	34	— 6	55	42	— 13
55-81 et 55-82. — Infrastructure : O. T. A. N.	— 25	— 360	— 335	109,5	58	— 51,5
Totaux	382,5	— 18,4	— 400,9	408,8	348,5	— 60,3

Presque toutes les autorisations de programme accusent en 1970 une réduction, à l'exception de l'infrastructure du Service de Santé et les acquisitions immobilières.

1° *Gendarmerie.*

Les réductions sont sensibles, après les majorations d'autorisations de programme allouées en 1968 et 1969, en vue de permettre à la gendarmerie de rénover son équipement.

Toutefois, le programme de fabrication se poursuit, notamment pour le matériel électronique de transmissions (33 millions), les véhicules militaires de transport de troupe AMX 13, les automitrailleuses AML 90 et 60, les voitures routières et fourgons.

La construction et l'aménagement de casernes se poursuivront en 1970, particulièrement à Dijon.

La réduction des autorisations de programme allouées à ce titre a pour origine le fait qu'en 1969 un effort spécial avait été consenti en vue de loger les escadrons, soit mutés d'Allemagne, soit nouvellement créés.

Il est permis d'espérer que l'effort réalisé permettra de réduire le nombre important des locations imposées dans le secteur privé pour le logement des gendarmes, ainsi que le large concours demandé à ce titre aux collectivités locales.

2° *Service de Santé.*

Les autorisations de programme consacrées en 1970 aux équipements restent au même niveau que celles consenties en 1969, mais un effort plus important est consenti pour les travaux d'infrastructure, particulièrement pour la rénovation de l'hôpital du Val-de-Grâce.

3° *Autres dépenses.*

L'effort financier pour les équipements interarmées est en sensible réduction ; l'effort doit porter principalement sur ceux des bases d'outre-mer, les organismes de transmissions et les moyens radio-électriques du renseignement.

Les travaux d'infrastructure interarmées porteront surtout, en 1970, sur le renforcement du dispositif des bases d'outre-mer, les bases de transit et les sports.

En ce qui concerne les bases d'outre-mer, il semble bien qu'une partie des crédits doive couvrir les dépenses nécessitées par les opérations du Tchad.

L'effort financier est poursuivi pour l'augmentation du nombre de logements militaires, construits soit en régie, soit avec le concours de la S. O. G. I. M. A., soit surtout par la procédure des subventions-participations aux grands programmes de constructions pour le secteur civil.

Les acquisitions immobilières, dont les autorisations de programme sont en accroissement très sensible, concernent surtout l'acquisition à Mont-de-Marsan, dans les Landes, de la Cité Maridor pour les besoins de la Gendarmerie mobile.

Les autorisations de programme correspondantes (25,7 millions) auraient pu, semble-t-il, figurer sur le chapitre 54-51 au titre de l'infrastructure de la Gendarmerie d'autant plus qu'il s'agit de constructions déjà réalisées.

Il reste enfin à mentionner la suppression de 360 millions d'autorisations de programme au titre de l'infrastructure O. T. A. N. ; il s'agit d'une régularisation des autorisations de programme anciennes en excédent.

CHAPITRE III

SECTION AIR

Le montant des autorisations de programme proposées pour les dépenses d'équipement de la Section Air pour 1970 s'élève à 3.978,5 millions de francs, soit une augmentation de 14,7 % par rapport au budget rectifié de 1969.

Les crédits de paiement prévus se montent à 3.410 millions de francs, soit également une majoration de 8,3 %.

La répartition par grandes masses de ces crédits est la suivante (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Diffé- rences.	1969	1970	Diffé- rences.
Etudes, recherches et prototypes	666	784	+ 118	709,5	753	+ 43,5
Investissements techniques	130	130	»	138	135	— 3
Fabrications	2.476	2.869,5	+ 393,5	2.088,6	2.280	+ 191,4
Infrastructure	195	195	»	214	242	+ 28
Totaux	3.467	3.978,5	+ 511,5	3.150,1	3.410	+ 259,9

La section Air est donc celle qui bénéficie de l'augmentation la plus notable des autorisations de programme et des crédits de paiement, particulièrement pour les études et les fabrications ; ces majorations dépassent nettement l'incidence des hausses de prix et de la dévaluation.

1° **Etudes, recherches et prototypes** (chapitre 51-71).

Les autorisations de programme prévues en 1970 au titre du chapitre 51-71 sont en majoration de 17,6 % et atteignent un niveau sensiblement supérieur à celui prévu par la loi-programme, soit 784 au lieu de 671 millions de francs (et auquel s'ajoute la part d'études concernant les matériels aéronautiques de l'Armée de Terre, soit 33 millions).

Il est vrai que le programme des études reste lourd avec, particulièrement, la mise en œuvre à la fois de l'opération Jaguar, de l'intercepteur F 1, l'élaboration d'un nouveau type d'avion-école en collaboration avec l'Allemagne, la poursuite des études concernant l'avion à géométrie variable, et des équipements plus évolués.

2° Fabrications.

Les fabrications concernent soit les matériels aéronautiques proprement dits, soit les équipements divers (télécommunications, munitions, matériels du Commissariat, etc.).

Comme il a été déjà indiqué, le niveau des prévisions inscrites pour 1970 dans la seconde loi-programme au titre de l'ensemble des fabrications de matériels aéronautiques (y compris les besoins des Forces terrestres et de la Marine), n'est pas atteint dans le projet de budget.

Soit, en autorisations de programme et en millions de francs, la comparaison suivante (sans les études) :

	PREVUES par la 2 ^e loi-programme en 1970.	PROPOSEES au titre de la loi-programme au budget de 1970.
<i>Fabrications pour</i>		
L'Armée de l'Air :		
Matériels aéronautiques	(1) 2.427	1.705
Matériels de télécommunications		107
L'Armée de Terre	100	368,1
L'Armée de Mer	»	(1) 54
Totaux	2.527	2.234,1

(1) Dont respectivement 28 et 23 millions pour la réalisation de l'avion Jaguar navalisé.

Au montant de 2.234,1 millions de francs proposés pour les fabrications de l'Armée de l'Air, devraient s'ajouter 25 millions de francs représentant le coût de l'opération de l'intercepteur F 1, qui figure effectivement au titre de la loi-programme dans le compte rendu sur le programme d'équipement militaire pour 1969 et hors loi-programme dans les documents budgétaires (bleu).

Matériels aéronautiques.

En ce qui concerne les matériels aéronautiques proprement dits destinés à l'Armée de l'Air, les variations par rapport à 1969 sont les suivantes (en millions de francs) :

	1969	1970			DIFFERENCES
		Au titre de la loi programme.	Hors loi programme.	Total.	
Autorisations de programme..	1.800	1.705	466,5	2.171,5	+ 371,5
Crédits de paiement.....	1.500	1.178	447	1.625	+ 125

L'augmentation des autorisations de programme est de 20,6 %.

Les nouvelles autorisations de programme prévues en 1970 portent sur les opérations suivantes :

Opérations de la loi-programme :

	Millions de francs.
— poursuite de l'opération Jaguar.....	1.405
— achèvement de l'opération Transall.....	65
— rechanges	235
	1.705

Opérations hors loi-programme :

— opération F 1.....	25
— refonte SMB 2 et Vautour.....	40
— rechanges	350
— divers (barrière d'arrêt, avion de mesures et de contre-mesures électroniques).....	51,5
	466,5

Total général..... 2.171,5

La situation actuelle des fabrications de matériels aéronautiques pour l'Armée de l'Air peut se résumer ainsi :

Si la réalisation de l'appareil stratégique Mirage IV est terminée, celle des fabrications prévues pour le Mirage III a atteint 80 % du programme.

La mise en service de ces deux séries d'appareils valorise l'ensemble des forces opérationnelles aériennes.

L'effort essentiel porte en 1970 sur la réalisation de l'opération Jaguar, qui avait accusé jusqu'à présent un retard important.

Après les sept prototypes, 50 appareils de ce type avaient été commandés en fin 1968.

Les autorisations de programme prévues en 1970 doivent permettre la fabrication d'environ 70 appareils.

Il est vrai que le montant de la dotation prévue, soit 150 appareils, apparaît insuffisant à l'Armée de l'Air pour assurer toutes les missions d'appui en métropole et outre-mer.

Le prototype de la version Marine destiné à l'Aéronautique navale vient d'effectuer son premier vol en octobre 1969.

La dotation importante allouée en 1970 pour la fabrication du *Jaguar* a eu pour contre-coup une réduction du financement de la fabrication de série de l'avion intercepteur F 1, destiné à succéder au *Mirage III*.

Il est vrai que les autorisations de programme allouées au budget de 1969 pour le démarrage de la fabrication de série de 30 avions de ce type d'appareil, sur les 85 prévus, avaient été importantes et n'ont pu pratiquement être utilisées du fait de la date récente de décision de lancement de la fabrication de série de cet appareil, décision qui n'a été prise qu'en mai dernier.

Le choix entre l'intercepteur F 1 et l'avion à géométrie variable, dérivé du *Mirage G 3*, était évidemment difficile, la première formule étant beaucoup moins onéreuse et d'une exécution plus rapide, la seconde formule représentant cependant la formule d'avenir, mais d'une réalisation très longue à partir des prototypes actuels.

Le fait que l'intercepteur F 1 soit muni d'un moteur A.T.A.R. réalisé par la S.N.E.C.M.A. permet, d'autre part, la poursuite d'une politique nationale en matière de réacteurs.

Néanmoins, les études sur l'avion à géométrie variable doivent se poursuivre car cet appareil répond à la technique de pointe qui doit inévitablement déboucher dans l'avenir.

Il représente, d'autre part, une solution satisfaisante pour résoudre le problème du remplacement de l'avion d'interception embarqué *Crusader* vers 1975.

Néanmoins, les ajournements, malgré de longues études onéreuses, des projets importants mis en œuvre tels que l'avion à décollage vertical, l'avion franco-britannique à géométrie variable, les retards pris dans la réalisation des autres programmes, ont pour conséquence que la réalisation des programmes retenus ne permettra pas le renouvellement à temps des aéronefs anciens en service de type maintenant dépassé, déjà prolongés jusqu'à une usure prononcée.

C'est ainsi qu'il a été nécessaire de prévoir des crédits spécialement pour une refonte des Vautour et des S.M.B. 2.

La mise en service des avions de transport Transall vient améliorer la capacité de transport instantané sur courte et moyenne distances.

Malgré le rythme de la production, plus lent que prévu, les trois escadrons dotés de cet appareil seront opérationnels en fin 1970.

Autres fabrications pour l'Armée de l'Air.

Les variations suivantes sont constatées par rapport au budget de 1969 (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences.	1969	1970	Différences.
52-71. — Equipement technique et industriel	130	130	»	138	135	— 3
53-51. — Armement et munitions	124	124	»	110	127	+ 17
53-52. — Matériels au sol	69	79	+ 10	73,5	82	+ 8,5
53-71. — Télécommunications	413	415	+ 2	329,6	367	+ 37,4
53-41. — Matériels du Commissariat de l'Air	70	80	+ 10	75,5	79	+ 3,5
Totaux	806	826	+ 22	726,6	790	+ 63,4

Il n'y a donc que peu de différences entre les allocations en autorisations de programme de 1969 et 1970, compte non tenu évidemment des variations de prix.

Les mêmes objectifs sont poursuivis en ce qui concerne les armements et munitions avec les mêmes dotations qu'en 1969, soit 73 millions pour l'armement classique et 46 millions pour les missiles.

Pour le matériel de télécommunications, les opérations essentielles portent, d'une part, sur l'équipement et l'environnement électronique des unités aériennes, d'autre part, sur la poursuite des réseaux de détection et d'évaluation autour des deux Forces nucléaires stratégiques que représentent, au titre de l'Armée de l'Air, le Mirage IV et le S. S. B. S. (réseaux radars aux performances accrues, radars C. S. F. 23 cm, Palmier L et Palmier Ares, stations radars S. T. R. I. D. A. pour le traitement des informations aériennes, etc.).

Le programme d'environnement, qui s'effectue cependant à un rythme lent, devrait être complètement achevé avant 1975.

3° Infrastructure.

Soit les variations suivantes entre 1969 et 1970, sur les travaux et installations d'infrastructure ressortissant au chapitre 54-61 (en millions de francs), le chapitre 54-62 : « Acquisitions immobilières » ne comportant que des crédits de paiement au titre des opérations anciennes (3 millions de francs) :

<i>Chapitre 54-61.</i>	1969	1970	Différences.
Autorisations de programme	195	195	»
Crédits de paiement	214	239	+ 25

L'effort d'investissement est le même qu'en 1969 ; il doit permettre d'achever l'environnement électronique de la F.N.S. (10 millions de francs) (1), et surtout de poursuivre le développement de l'infrastructure du réseau de défense aérienne en liaison avec les équipements électroniques des réseaux radars (38,2 millions), l'équipement et le regroupement des bases (119,8 millions).

Ce regroupement constitue actuellement l'un des objectifs majeurs de l'Armée de l'Air ; il est destiné, dans la conjoncture financière actuelle, à améliorer les conditions de vie et de travail du personnel, tout en augmentant l'efficacité des moyens.

(1) Au titre de la loi-programme.

CHAPITRE IV

SECTION FORCES TERRESTRES

Les autorisations de programme nouvelles proposées pour les équipements des forces terrestres en 1970 s'élèvent à 3.423,6 millions de francs, soit une très faible majoration de 1,1 % par rapport au budget de 1969.

Les crédits de paiement s'élèvent à 2.839,3 millions de francs, soit une majoration de 9,8 % sur les crédits alloués en 1969.

Les variations entre 1969 et 1970 se répartissent de la façon suivante par grandes masses (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences	1969	1970	Différences
Etudes, recherches et prototypes.....	320	345,6	+ 25,6	275	308,7	+ 33,7
Investissements techniques et industriels	3	1	— 2	5	2,5	— 2,5
Fabrications (ensemble des).....	2.583	2.790	+ 207	2.009,9	2.224,4	+ 214,5
Infrastructure	480	287	— 193	300	303,7	+ 3,7
Totaux	3.386	3.423,6	+ 37,6	2.589,9	2.839,3	+ 249,4

Seules les autorisations de programme concernant les dépenses d'infrastructure accusent une réduction très sensible, soit 40 %.

Celles relatives aux études ou à l'ensemble des fabrications sont en hausse, respectivement de 7,1 et 8 %.

1° Etudes, recherches et prototypes.

Les autorisations de programme prévues au titre des études proprement dites (chapitre 51-71) s'élèvent à 342,2 millions de francs, soit un niveau sensiblement le même que celui prévu par la loi-programme au titre de 1970.

Ces études portent essentiellement sur les matériels dérivés du char A. M. X. 30, sur le char de combat amphibie, les véhicules de commandement et de liaison, les roquettes anti-chars, les missiles et leur adaptation sur les véhicules de combat.

2° Investissements techniques et industriels.

La Direction technique des armements terrestres bénéficiant depuis longtemps d'un compte de commerce, les dépenses nécessaires d'investissement et d'infrastructure technique sont prélevées sur les crédits ouverts au titre même des travaux de fabrication.

Les seules autorisations de programme figurant au chapitre 52-71, en 1970, ne concernent que des investissements relativement réduits, répondant à des besoins militaires extra-industriels (équipements d'expérimentation et de la section technique de l'armée de terre).

3° Fabrications.

Les opérations prévues se répartissent ainsi qu'il suit (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences	1969	1970	Différences
53-71. — Fabrications d'armement.....	2.313	2.496	+ 183	1.758,9	1.991,4	+ 232,5
53-91. — Matériels divers.....	75	79	+ 4	69	43	— 26
53-41. — Habillement, couchage et casernement	195	215	+ 20	182	190	+ 8
Totaux	2.583	2.790	+ 207	2.009,9	2.224,4	+ 214,5

Fabrications d'armement.

Les fabrications d'armement constituent le seul poste en augmentation par rapport à 1969.

Les autorisations de programme nouvelles portent, à raison de 65 %, sur les fabrications prévues par la loi-programme.

Toutefois, il est constaté, comme les années précédentes, que le montant des opérations programmées inscrites au budget de 1970 reste encore inférieur aux prévisions de la loi-programme.

Soit la comparaison suivante, en y excluant la réalisation du Pluton, imputée sur la section commune, et les études (en millions de francs) :

	PREVISIONS de la loi-programme pour 1970.	BUDGET 1970	
		Opérations programmées.	Opérations non programmées (pour mémoire).
Matériels aéronautiques.....	100	368,1	6,4
Munitions, missiles.....	(1) 405	275,1	376,4
Transmissions électroniques.....	194	163,3	101,7
Véhicules de combat et de servitude.	844	879,6	95,4
Armement léger.....	8	23,5	10,5
Génie	65	81	41
Divers	»	23,5	50,5
Total	1.616	1.814,1	681,9
		2.496	

(1) Sans l'armement tactique atomique.

En 1968, la différence entre les opérations annuelles programmées et les prévisions de la loi-programme avait atteint environ 35 % en moins ; en 1969, elle était de 30 % ; en 1970, elle ne sera plus que de 4,6 % environ.

L'insuffisance des financements antérieurs maintient cependant un retard important dans la réalisation des objectifs d'armement dit conventionnel, fixés par la loi-programme, d'environ 18 à 24 mois, et repousse à plusieurs années l'achèvement de la modernisation de nos forces terrestres.

La situation actuelle des fabrications peut être appréciée de la façon suivante :

Chars A. M. X. 30.

La faible cadence de fabrication du char A. M. X. de 30 tonnes n'a pu être portée à 18 par mois, comme il avait été envisagé, et a été maintenue sur la base de 13 par mois.

En fin 1970, il aura été livré 487 chars sur les 836 unités financées réellement et sur les 900 chars prévus initialement au titre de la seconde loi-programme.

Compte tenu du retard de la mise en service de cet équipement, l'armement des Forces de manœuvre continue à être assuré en partie par l'ancien matériel que constituent les chars Patton M 47, qui sont à bout de souffle.

Chars A. M. X. 13 et matériels blindés A. M. X. 10.

La fabrication du matériel de 13 tonnes, chars et dérivés, arrive à son terme, y compris la commande supplémentaire de 200 V. T. T. A. M. X. de 1967.

Il en est de même de la revalorisation d'une grande partie des chars A. M. X. 13 par le remplacement de leur artillerie de 75 mm par des canons de 90 mm.

Le démarrage de la fabrication d'une pré-série du nouveau type de chars légers blindés amphibies A. M. X. 10 (dénommés jusqu'à présent E. C. A. - V. C. A. I.), qui devait être effective en 1969, ne commencera qu'en 1970, avec une première commande de 100 unités seulement.

Véhicules routiers.

La cadence de production des chaînes de fabrication des véhicules routiers tactiques Berliet, Simca-Marmon et Unimog est toujours lente ; l'achèvement de la totalité des commandes est cependant prévue d'ici à deux ans.

Le projet de fabrication du nouveau véhicule amphibie V.C.L., à réaliser en collaboration avec l'Allemagne fédérale et l'Italie, et qui doit remplacer l'actuelle Jeep de type américain, fait toujours l'objet de négociations.

Artillerie.

Le remplacement des matériels d'artillerie classique en service dans les forces de manœuvre, automoteurs et tractés, certains très anciens, par le nouveau matériel d'automouvants de 155 qui constitue une nette amélioration technique, est en cours et sera vraisemblablement achevé en 1971.

Engins.

Les missiles S.S. 11 et Entac sont en fin de production.

Les engins antichars Milan et Hot, réalisés par Nord-Aviation avec la collaboration allemande, vont passer à la phase industrielle ;

ils doivent remplacer progressivement les armes antichars actuelles de 75 mm et de 106 mm, les lance-roquettes de 75 mm et les Entac.

L'engin aérien Roland d'autodéfense des petites unités contre les avions volant à basse altitude a donné, lors des essais, des résultats positifs et doit prochainement être mis en fabrication. Cette réalisation est également conduite en collaboration avec l'Allemagne fédérale.

En ce qui concerne la fusée Pluton, lancée d'un châssis de 13 tonnes, et munie d'une petite tête atomique, le programme de réalisation suit son cours ; la première unité dotée de cette arme sera opérationnelle en 1972.

Transmissions.

La production des nouveaux matériels portatifs qui doivent remplacer le matériel en service actuellement à l'échelon des compagnies et des sections, d'une grande efficacité et très maniables, TRPP 13, TRPP 11, BLU 100 W, est effectuée à une lente cadence.

Il en est de même des radars de détection au sol.

Matériel de génie.

La fabrication des matériels amphibies Gillois se poursuit à la fois en Allemagne et à l'Arsenal de Lorient ; l'ensemble de la fabrication de ces matériels sera achevé en 1970.

Matériels aériens.

Il s'agit essentiellement de la fabrication de l'hélicoptère de manœuvre S A 330.

La fabrication de cet appareil se poursuivra en 1970 suivant la même cadence qu'en 1969 ; le premier appareil de série sera livré au cours du présent semestre.

Le financement des 130 appareils prévus par la seconde loi-programme est assuré, mais les réalisations accusent un certain retard.

Les dernières livraisons d'hélicoptères Alouette II et III sont attendues.

Enfin, la coproduction franco-britannique de l'hélicoptère SA 340 a commencé sur une base industrielle, les premières livraisons s'effectuant en 1972.

La fabrication de l'hélicoptère Wg 13, étudié également avec la coopération britannique, ne serait pas mise en œuvre par l'armée de terre.

En définitive, la lenteur apportée aux fabrications de matériels d'armement classiques n'aura permis de doter que partiellement, en 1970, en fin d'application de la loi-programme, les forces de manœuvre, en matériel nouveau.

En fin 1970, on peut estimer que deux divisions seulement seront entièrement modernisées avec les dotations de chars de 30 tonnes et d'hélicoptères de manœuvre, mais à l'exclusion d'une partie des autres équipements prévus.

Le retard apporté également aux fabrications destinées au renouvellement des matériels d'équipement des forces de la défense opérationnelle du territoire conduit à utiliser, pour ces dernières, le matériel déclassé des forces de manœuvre lorsque celui-ci est remplacé par du matériel nouveau.

Cette mesure permet ainsi d'éliminer de la D. O. T. les matériels anciens datant de 1944-1945, dont le vieillissement technique est devenu excessif.

4° Equipements divers et infrastructure.

Les autorisations de programme se répartissent, en 1970, ainsi (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences.	1969	1970	Différences.
54-41. — Intendance	5,5	5,5	»	4,6	5	+ 0,4
54-51. — Direction du matériel.....	12,5	22,5	+ 10	15,8	9,7	— 6,1
54-52. — Direction des transmissions..	200	»	— 200	41	21	— 20
54-61. — Direction du génie.....	248	248	»	223,6	248	+ 24,4
54-62. — Acquisitions immobilières....	14	11	— 3	15	20	+ 5
Totaux	480	287	— 193	300	303,7	+ 3,7

Pour les Directions de l'intendance et du génie, les autorisations de programme allouées en 1970 ne subissent pas de changement.

Du fait que le service du matériel du génie a été intégré, au 1^{er} janvier 1969, dans la Direction du matériel, les nouvelles autorisations allouées sur le chapitre 54-61 du Génie ne concernent que des travaux d'infrastructure, particulièrement en ce qui concerne :

	Millions de francs.
— la revalorisation des anciens casernements et la construction de casernements neufs	123
— les constructions de logements de sous-officiers...	15
— la remise en état des anciennes bases alliées.....	17
— la poursuite de l'aménagement du nouveau camp et champ de tir de Canjuers, dans le Haut-Var....	30
— l'amélioration des autres camps, stands et champs de tir.....	10
— l'aménagement des aérodromes et des installations techniques de l'aviation légère de l'armée de terre.	8
— la modernisation des installations des écoles.....	31
— l'infrastructure des forces terrestres stationnées outre-mer	9

Les autres dépenses concernent surtout l'infrastructure opérationnelle et la rénovation de certaines installations en Allemagne.

Rappelons que la revalorisation des casernements porte sur l'achèvement de la remise en état de 50 casernements et la modernisation de 350 autres casernements.

La construction de nouvelles casernes est réalisée, soit à titre d'échanges compensés où l'Armée de Terre apporte une participation du budget, soit au titre d'opérations entièrement financées sur le budget des Armées en vue de remplacer des constructions délabrées, construites, en grande partie, en matériaux légers après la dernière guerre.

Les opérations nouvelles relatives à l'Intendance portent essentiellement sur l'aménagement des divers établissements de la Direction en métropole.

Aucune nouvelle autorisation de programme n'est prévue au titre de la Direction des Transmissions, du fait que le Service du Matériel de ce service doit être intégré en 1970 également dans la Direction du Matériel de l'Armée de Terre.

Le chapitre 54-51 de cette direction bénéficie à cet effet, au titre de ses équipements, d'une majoration d'autorisation de programme de 44 %.

	Millions de francs.
— La dotation prévue est destinée ;	
— à l'amélioration de l'équipement technique des établissements	1,5
— aux travaux d'infrastructure des différents armements, y compris les Transmissions et le Génie	10,5
— aux équipements et à l'infrastructure des services d'exploitation, particulièrement pour les réseaux de transmissions	10,5

Les crédits de paiement prévus au titre des acquisitions immobilières concernent surtout l'achèvement du règlement des achats de terrains nécessaires à l'aménagement du camp de Canjuers.

CHAPITRE V

SECTION MARINE

Les autorisations de programme inscrites à la Section Marine pour 1970 se montent à 2.294,3 millions de francs, soit une légère augmentation de 5,8 % par rapport au budget rectifié de 1969.

Il est vrai que dans ce montant figurent des réajustements d'autorisations de programme s'élevant à 195,8 millions.

Les crédits de paiement s'élèvent à 2.467,7 millions de francs, soit une majoration de 2,7 %.

La répartition des crédits par grandes masses (en millions de francs) est la suivante :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences.	1969	1970	Différences.
Etudes, recherches et prototypes.....	297,8	330	+ 32,2	239	274	+ 35
Investissements techniques et industriels.....	7	8	+ 1	3	5	+ 2
Fabrications.....	1.784,7	1.880,8	+ 96,1	2.095,5	2.128,2	+ 32,7
Infrastructure.....	78,8	75,5	- 3,3	66,8	60,5	- 6,3
Totaux.....	2.168,3	2.294,3	+ 126	2.404,3	2.467,7	+ 63,4

Les deux postes « études » et « fabrications » accusent des majorations d'autorisations de programme, respectivement de 10,8 et de 5,4 %.

1° **Etudes, recherches et prototypes** (chapitre 51-71).

Les autorisations de programme prévues, soit 330 millions de francs, sont supérieures à celles prévues par la seconde loi-programme qui étaient de 145 millions de francs pour 1970 ; elles concernent en réalité soit des autorisations nouvelles, d'un montant de 263 millions de francs, soit des ajustements d'autorisations anciennes (67 millions de francs).

Les études portent dans des domaines variés, particulièrement sur les nouveaux véhicules marins du type hydroptère, les centrales de navigation à inertie, la détection sous-marins à longue portée, ainsi que sur l'achèvement de l'engin sol-air Masurca télé-guidé, les engins mer-mer et l'emploi des lasers.

2° Investissements techniques et industriels (chapitre 52-71)

La Direction technique des constructions et armes navales étant dotée d'un compte de commerce, les investissements techniques et industriels sont compris dans les autorisations ouvertes au titre des travaux de fabrication.

Les seules autorisations de programme figurant au chapitre 52-71, concernent des investissements militaires extra-industriels, nécessaires à la réalisation des sous-marins nucléaires (8 millions de francs).

3° Constructions et fabrications.

Le tableau suivant indique les variations de crédits entre 1969 et 1970 (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences.	1969	1970	Différences.
53-71. — Constructions neuves de la flotte	1.139,6	1.273,8	+ 134,2	1.386	1.438,5	+ 52,5
53-51. — Matériel de série de l'aéronautique navale.....	293,5	235	— 58,5	370	322	— 48
53-72. — Munitions	226,9	244	+ 17,1	222	238	+ 16
53-73. — Equipement militaire.....	62,5	63	+ 0,5	60,5	65	+ 4,5
53-61. — Service technique des transmissions	26,2	27	+ 0,8	23	30	+ 7
53-41. — Habillement	36	38	+ 2	34	34,7	+ 0,7
	1.784,7	1.880,8	+ 96,1	2.095,5	2.128,2	+ 32,7

Le poste Constructions neuves de la Flotte accuse seul une hausse sensible, de 11,6 %, en autorisations de programme ; celui du matériel de série de l'Aéronautique navale est au contraire en baisse de près de 20 %.

Les autres postes restent sensiblement au même niveau qu'en 1969.

a) *Constructions neuves de la Flotte.*

Le montant des autorisations de programme nouvelles proposées en 1970 au titre de la seconde loi-programme est de 1.044 millions de francs, dépassant sensiblement le montant prévu initialement par cette loi pour la même année, soit 436 millions de francs.

Comme les années précédentes, les dépassements concernent d'ailleurs essentiellement la construction des sous-marins lanceurs d'engins M. S. B. S., soit les opérations suivantes prévues, sans les études (en millions de francs) :

Autorisations de programme.

	PREVISIONS de la seconde loi-programme pour 1970.	PROPOSEES au budget 1970.	
		Au titre de la loi- programme.	Hors loi-programme.
Sous-marins nucléaires et environnements, et réévaluation économique...	169	554	»
Corvettes	210	304	»
Chasseurs de mines.....	29	26	»
Refontes A. S. M. et systèmes de détection	28	49	»
Avisos et bâtiments de région.....	»	»	7,5
Refonte du Colbert	»	»	81
Modernisation des Daphné.....	»	»	14
Bâtiments de servitudes.....	»	»	25,5
Rechanges	»	»	15
Aléas, réévaluations économiques et ajustements d'autorisations de programme.	»	111	86,8
Totaux	436	1.044	229,8
		1.273,8	

La situation des constructions neuves peut se résumer ainsi :

1. — *Force nucléaire stratégique.* — Le degré d'avancement de la construction des trois sous-marins atomiques lanceurs d'engins est satisfaisant sur le plan des travaux de construction proprement dits, ainsi qu'il a été indiqué lors de l'examen des crédits de la section commune.

Les dépassements des prévisions de la deuxième loi-programme pour la réalisation des deux premiers sous-marins atomiques porteurs d'engins sont considérables ; il est vrai que les conditions nouvelles de construction de ce nouveau type de navire, de son adaptation à la propulsion nucléaire et au lancement de fusées stratégiques, et des environnements nécessaires à son stationnement et à son entretien, n'étaient pas sans risques d'aléas techniques.

Rappelons simplement que la deuxième loi-programme avait prévu pour ces sous-marins une dépense globale de 1.674 millions de francs, répartie de 1965 à 1970.

En réalité, le cumul des autorisations de programme allouées effectivement chaque année porte la dépense à 3.061 millions de francs.

2. — *Forces navales classiques.* — Par contre, la faiblesse des crédits réservés pour les autres constructions neuves de la Flotte ne permettra pas un renouvellement normal du tonnage de la flotte en service ou d'assurer la protection suffisante des sous-marins lanceurs d'engins aux approches de leur base.

Programme des corvettes. — La seconde loi-programme prévoyait la construction de 5 escorteurs légers de 3.200 tonnes.

Le seul bâtiment de ce type, la corvette *Aconit*, a été mis en chantier en 1965 et fera ses essais à la mer fin 1970.

Le Ministre des Armées avait, par contre, pris en 1967 la décision de mettre en construction un autre type de corvette, d'un déplacement de 5.000 tonnes, plus rapide, doté d'un système d'armes plus complet et plus apte à remplacer progressivement les actuels escorteurs d'escadre.

Le coût de ce nouveau type de bâtiment, désigné sous le signe C 67, étant beaucoup plus élevé, seule, la construction de deux bâtiments de ce type était inscrite au budget de 1969 ; un troisième bâtiment du même type figure néanmoins au budget de 1970 ; toutefois, en raison du retard pris et des difficultés de financement, la construction de ces bâtiments débordera inévitablement, en très

grande part, sur la troisième loi-programme, qui devra avoir également la charge de prévoir la construction de plusieurs autres unités de ce type de bâtiment, indispensables pour permettre la relève des escorteurs actuellement en service.

Programme du sous-marin nucléaire de chasse. — La construction d'un sous-marin nucléaire de chasse de 5.000 tonnes, le *Rubis*, prévue par la seconde loi-programme, avait été différée depuis 1968 faute de financement ; son inscription au budget de 1970 est encore ajournée au troisième plan.

Autres constructions neuves. — Seule est inscrite au budget de 1970 la poursuite de la construction d'une série de cinq chasseurs de mines (au lieu des huit bâtiments de ce type prévus initialement) et de plusieurs petits bâtiments de surveillance côtière (bâtiments de région).

Ces bâtiments sont indispensables pour garder les approches des ports de refuge des sous-marins nucléaires.

La construction du dragueur océanique prévu par la loi-programme est également ajournée.

Rénovation de la flotte en service. — Le programme de refonte ou de modernisation des bâtiments en service, rendu inéluctable en raison de la cadence très faible de la construction de nouveaux bâtiments de combat, poursuit son cours.

Cette modernisation des moyens de lutte anti-sous-marine, qui comporte notamment l'installation des systèmes d'exploitation électronique des informations tactiques (S. E. N. I. T.) concernera en 1970 surtout l'escorteur *La Galissonnière* ainsi qu'une série d'escorteurs d'escadre ou d'escorteurs rapides.

La refonte du croiseur *Colbert*, transformé en bâtiment lance-missiles, doit s'achever en 1972.

Si la construction des deux derniers sous-marins type *Daphné* est pratiquement achevée, il sera procédé, comme en 1969, à une refonte des sous-marins de ce type en service.

La refonte des six sous-marins océaniques de type *Narval* aura atteint un degré de 75 % d'avancement au 1^{er} janvier 1970.

Le tonnage de la Flotte (bâtiments armés ou en réserve), qui s'élevait à 385.000 tonnes au 31 décembre 1968, atteindra environ 405.000 tonnes au 31 décembre 1969.

Sur ces 405.000 tonnes, figure cependant un montant de près de 120.000 tonnes sans valeur militaire et destinées seulement à pourvoir aux besoins du Centre d'expérimentation du Pacifique et du Centre d'essais des Landes (bâtiment d'expérimentation le *Henri-Poincaré*, bâtiments de soutien logistique, bâtiments-magasins, bâtiments paquebots vie, pétroliers, transports, etc.).

En définitive, la réalisation du programme de constructions neuves de la Marine, déjà réduit en volume par rapport aux prévisions initiales, se poursuit avec beaucoup de lenteur et ne vient pas compenser le vieillissement progressif des unités actuellement en service.

Comme pour l'Armée de Terre, c'est prochainement, lors de la présentation du projet de troisième loi-programme, que les objectifs du Gouvernement en ce qui concerne la politique navale devront se faire jour, tant sur l'opportunité de poursuivre la construction d'un quatrième ou même d'un cinquième sous-marin atomique porteur d'engins que sur la mise en œuvre d'un programme de remplacement de nos navires de surface qui, à partir de 1975, ne représentent plus qu'un potentiel militaire réduit pour les missions qui incombent à la Marine.

b) *Matériel de série de l'Aéronautique navale.*

Alors que la seconde loi-programme ne prévoyait pour 1970 aucune nouvelle autorisation de programme pour l'Aéronautique navale, il est cependant inscrit à ce titre, au budget de 1970, un montant de 54 millions de francs destiné en réalité :

— soit à compléter le financement à la fois de la fabrication de l'avion de grande exploration *Breguet-Atlantic* et de l'hélicoptère *Super-Frelon*, ainsi que de l'acquisition du lot de 15 avions de servitude *Nord 262*, commandé en 1969 (au total 21 millions de francs) ;

— soit à parfaire l'étude de la navalisation et de l'expérimentation de l'avion *Jaguar* (23 millions).

Cette dernière opération, liée d'ailleurs à celle du *Jaguar* terrestre, figure dans la loi-programme au titre des matériels aéronautiques de l'Air.

La navalisation du *Jaguar* permettra d'assurer, à partir de 1973, le remplacement des avions d'assaut *Etendard* ; il serait, à cet effet, prévu la fabrication de 80 de ces appareils.

Les autres autorisations de programme figurant hors loi-programme, et qui représentent la plus grande part de ces autorisations, soit 181 millions de francs, concernent essentiellement l'approvisionnement des rechanges et des matériels électroniques.

Il est rappelé que la fabrication de 6 hélicoptères lourds *Super-Frelon* a été ajournée, sur les 18 appareils initialement prévus.

Aucune solution ne semble être encore intervenue pour le remplacement des avions embarqués de lutte anti-sous-marine *Alizé*, dont la mise hors service s'imposera à partir de 1973 ; il en est de même pour les intercepteurs *Crusader* qui ne pourront être maintenus en service au-delà de 1975.

L'éventualité du remplacement de ces appareils par un type d'avion à géométrie variable dérivé de l'avion expérimental *Mirage G 3* reste encore à l'état d'hypothèse étant donné les incidences financières d'une telle fabrication.

Comme pour le renouvellement des Forces navales, il y a là un problème difficile à résoudre dans la prochaine loi-programme.

c) *Autres fabrications.*

Les autorisations de programme prévues sur le chapitre 53-72 concernent à la fois les munitions pour la Flotte (43,6 millions), les torpilles et mines (47,2 millions), les munitions et engins pour l'aéronautique navale (40 millions) et également les armes nouvelles télécommandées (98 millions) représentées surtout par les missiles *Malafon*, *Tartar*, *Masurca*.

Après l'ajournement de la fabrication du missile sol-air à courte portée et de grande performance *Mandragore*, en raison de son coût trop élevé, le choix s'est porté sur l'étude d'un nouvel engin de même type, le *S. A. C. P.*, d'une technique moins ambitieuse.

La société Nord-Aviation a conçu un engin mer-mer, l'*Exocet*, dont des articles américains récents ont révélé les intéressantes perspectives, et qui aurait déjà fait l'objet de commandes à l'exportation.

Les crédits prévus au chapitre 53-73 — équipements militaires — concernent les opérations de modernisation de l'équipement côtier, des stations radar, D. C. A. et sources d'énergie.

4° Infrastructure.

La répartition des crédits proposés est la suivante (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS ds programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1969	1970	Différences.	1969	1970	Différences.
54-41. — Commissariat de la Marine...	4 »	3,6	— 0,4	4,8	3,9	— 0,9
54-51. — Bases de l'Aéronautique navale	20,3	19,6	— 0,7	20 »	15,5	— 4,5
54-61. — Travaux et installations des travaux maritimes	53,9	52 »	— 1,9	42 »	41 »	— 1 »
54-62. — Acquisitions immobilières....	0,6	0,3	— 0,3		0,1	+ 0,1
Totaux	78,8	75,5	— 3,3	66,8	60,5	— 6,3

Compte tenu des hausses de prix, les nouvelles autorisations de programme sont en sensible régression à tous les postes.

Les autorisations de programme nouvelles prévues au titre des bases de l'Aéronautique navale concernent surtout, comme en 1969, l'aménagement d'ateliers techniques à la nouvelle base de Landivisiau qui a accueilli plusieurs formations de l'aviation embarquée, Etendard, Crusader et Alizé.

Les crédits figurant au chapitre 54-61 (installations des travaux maritimes) concernent essentiellement :

- la continuation du regroupement des écoles de la Marine à Brest, Toulon (Sant-Mandrier) et Hourtin (19,4 millions de francs) ;
- des travaux d'aménagement portuaire et de casernements dans les différents ports (17,6 millions de francs).

Infrastructure de la Force Nucléaire Stratégique M. S. B. S.

Toutes les dépenses concernant les environnements de la F. N. S. constituée par les sous-marins atomiques lanceurs d'engins se trouvent regroupées, y compris les dépenses d'infrastructure, au chapitre 53-71 sous la même rubrique que la construction des sous-marins elle-même.

Les prévisions globales de ces dépenses d'infrastructure portent sur environ 722 millions de francs.

La réalisation du vaste programme de travaux conçu à cet effet est en voie d'achèvement du fait que c'est dans quelques mois seulement, durant le deuxième semestre 1970, que le premier sous-marin, le *Redoutable*, doit être basé à l'île Longue, dans la rade de Brest.

Les travaux ont porté essentiellement, dans la Presqu'île de Crozon et à l'île Longue, sur les installations de stationnement des sous-marins et de stockage des missiles, et, à Brest, sur l'aménagement des moyens d'hébergement des équipages en cours de relève, et d'un bassin de carénage spécialement équipé pour recevoir ce type de navire.

En ce qui concerne les installations nécessaires aux transmissions à très basse fréquence, les travaux d'aménagement à Rosnay et à Kerlouan se poursuivent.

CHAPITRE VI

INDUSTRIES D'ARMEMENT

1° Effectifs de l'industrie aérospatiale française.

Les effectifs de cette industrie sont passés de 92.700 personnes en 1964 à 98.300 en 1969, travaillant aussi bien pour les matériels militaires que pour les matériels civils.

En mars 1969, *les effectifs de cette industrie se répartissaient ainsi entre les diverses activités :*

	ARMEMENT	AVIATION civile.	TOTAL
Cellules, engins.....	35.900	17.200	53.100
Moteurs	10.700	5.800	16.500
Equipements	18.300	3.300	21.600
Réparations	4.800	2.300	7.100
Totaux	69.700	28.600	98.300

C'est donc 70.000 personnes environ qui travaillent pour le secteur militaire et 28.000 pour le secteur civil.

Les commandes militaires en cours, qu'il s'agisse de commandes nationales ou de commandes destinées à l'exportation, représentent la base du plan de charge des sociétés françaises aéronautiques, soit pour 1968 :

A. M. D.	64	%
Nord-Aviation	39	%
S. N. E. C. M. A.....	41,5	%
Turboméca	54	%

Ce plan de charge dépendra, pour une très large part dans les années 1972 et 1973, des programmes militaires déjà lancés, mais financés seulement en partie, tel le Jaguar et le F 1 ; seuls ces programmes sont de nature à maintenir un certain volume d'exportation.

Il y a donc un lien entre le courant d'exportation et les besoins des forces aériennes françaises ; il est donc nécessaire d'assurer l'harmonie entre ces deux objectifs.

Or, les commandes totales à l'exportation prévisibles pour 1969 ne s'élèveraient qu'à 1.300 millions de francs au lieu de 2.823 millions en 1968, soit une baisse de 55 %.

C'est cette baisse des commandes étrangères qui risque, en définitive, de peser sur la situation de l'emploi, dans les années à venir, même si les crédits militaires ou les crédits civils pour le secteur aéronautique étaient en sensible hausse, comme il est constaté pour 1970.

Cette hausse de crédits en 1970, soit au total, pour les deux secteurs, environ 568 millions sans les engins, ne compenserait pas la chute des commandes d'exportation.

La récente dévaluation pourrait être un facteur favorable pour les matériels civils, mais il n'y a actuellement que peu de ces matériels à exporter avant la sortie en série du Concorde, de l'Air Bus et du Mercure.

La seule possibilité de garantir l'emploi dans le secteur aéronautique, dans les prochaines années, serait donc de développer à nouveau les exportations de matériel militaire, mais cette mesure nécessiterait une révision des programmes actuels comme celui concernant la fabrication du Breguet 941, dont de nombreux pays seraient acquéreurs si la France commandait elle-même une petite série de ces appareils.

Dans un avenir plus lointain (perspectives à moyen terme), il semble bien que, l'activité d'ordre militaire étant de nature à diminuer par rapport au secteur civil, c'est le succès rencontré par les programmes Concorde, Air Bus et Mercure qui, alors, détermineront le maintien du niveau des exportations et donc du plein emploi.

2° Plan de charge de l'industrie aéronautique à court et moyen terme.

Les opérations déjà décidées ne semblent pas devoir être affectées par les restrictions budgétaires.

En revanche, une incertitude demeure sur les quantités de matériels commandés et sur l'étalement des programmes.

Ce sont les décisions qui seront prises dans ce domaine qui auront des répercussions directes sur le plan de charge des entreprises.

C'est le cas notamment de la décision relative au lancement de la production en série du Concorde.

L'embargo à l'égard d'Israël aurait, d'autre part, fait perdre près de deux milliards de francs de commandes à l'industrie et provoqué des arrêts de livraisons qui sont, pour une part, à l'origine de certaines difficultés rencontrées par certaines sociétés.

L'activité de l'industrie à moyen terme dépendra du contenu du plan militaire couvrant la période 1971-1975 et du VI^e Plan pour les matériels civils et pour tout ce qui touche au domaine spatial.

La situation se présente ainsi à moyen terme :

Secteur militaire.

- deux programmes majeurs en cours, le Jaguar et le Mirage F ;
- un programme d'avion d'entraînement, qui sera vraisemblablement entrepris en collaboration avec l'Allemagne ;
- les conditions de la poursuite du programme Mirage G 4 qui ne sont pas encore décidées, à part la fabrication de prototypes ; il ne faudrait pas, dans ce domaine, perdre le bénéfice de l'avance technique obtenue ;
- il en est de même pour la réalisation d'un avion de liaison équipé du turboréacteur « Larzac » ;
- la poursuite de la fabrication des appareils SA 330 et SA 340 ;
- la réalisation en série des deuxièmes générations des divers engins tactiques sol-sol, sol-air et celle des engins mer-mer ainsi que l'étude d'engins plus évolués.

Secteur civil.

- programme Concorde ;
- approbation des programmes Air Bus et Mercure ;
- lancement à titre privé de plusieurs avions d'affaires ;
- développement des différentes formules d'aéroglesseur.

Ces divers programmes laisseraient augurer d'une reprise d'une expansion raisonnable de l'activité de l'industrie aérospatiale vers 1972, mais sous la réserve des deux remarques suivantes ;

— la première concernant le transfert, qui s'opérera d'ici quelques années, d'une partie des activités du secteur militaire vers les activités du secteur civil ;

— la deuxième concernant la mutation qui prendra jour dans les rapports entre l'Etat et les constructeurs.

S'agissant de plus en plus d'appareils commerciaux, ce n'est plus l'Etat qui sera appelé à définir et à choisir les matériels, à en financer les études.

Désormais, les définitions, les performances et les ventes seront soumises aux exigences d'une économie de marché.

En ce qui concerne la S. N. E. C. M. A., l'évolution du plan de charge de cette Société nationale reste liée aux trois grands programmes aéronautiques, Concorde, Air Bus et Mirage F 1.

La baisse d'activité subie par cette société provient des difficultés d'enchaînement entre les programmes anciens et les programmes nouveaux.

Pour le Concorde, il est encore prématuré de se prononcer sur les perspectives d'avenir de cet avion ; le lancement prématuré est donc à éviter ; il convient d'attendre, pour le lancement de la phase de série du réacteur, les résultats des vols de longue durée à vitesse supersonique.

Le choix des moteurs devant équiper l'Air Bus n'est pas encore fait ; mais l'effort est poursuivi en vue de faire participer le plus possible la S. N. E. C. M. A. à cette réalisation.

Le programme Mirage F 1, par contre, est en cours de réalisation avec les commandes effectuées.

Le plus sûr garant d'avenir de cette société résiderait dans sa compétitivité ; à moyen et long terme, sa situation doit s'améliorer sensiblement.

Secteur spatial.

L'année 1969 a été marquée, dans le domaine de l'espace, par une diminution sensible du volume des activités, diminution provoquée par les mesures d'ordre budgétaire prises en 1968 et 1969.

En 1970, le financement prévu permettrait cependant de maintenir :

- les programmes Symphonie et Eole ;
- la participation au Cecles-Eldo ;
- le programme Diamand D et le satellite D. 2 A.

Le programme de fusées-sonde serait, par contre, réduit ainsi que la participation à l'Esro et à un certain nombre de projets scientifiques.

Le deuxième satellite D. 2 serait supprimé.

On s'efforcerait de rentabiliser le Centre spatial guyanais en y attirant la clientèle étrangère.

Il ne serait prévu aucun licenciement de personnel, le choc étant surtout supporté par la participation au Cers-Esro.

ANNEXE

COMPTE RENDU D'UNE MISSION D'INFORMATION EN AUSTRALIE EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET AU CENTRE D'EXPERIMENTATION DU PACIFIQUE

Le voyage faisant l'objet de ce rapport se situe entre le 18 août 1969 et le 8 septembre 1969.

Il avait un triple but :

1° Visiter la base de lancement de la fusée Europa à Woomera (Australie) et voir sur place comment fonctionnait l'organisme CECLES-ELDO, étudier les raisons des échecs répétés de cette réalisation européenne et ses conséquences financières ;

2° Visiter les installations militaires en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, en examiner les lacunes ou les excès et voir dans quelle mesure, et dans le contexte de l'option politique déjà prise, des économies pouvaient être réalisées ;

3° Etudier avec les autorités civiles, surtout en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et, dans une plus faible proportion, en Polynésie, les problèmes qui peuvent être tôt ou tard posés, ou bien sont actuellement en suspens et qui dépendent du F. I. D. E. S. ou de la Caisse centrale de coopération économique.

Enfin, éventuellement, se rendre compte du climat social, économique et politique dans les deux territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie.

Au cours de ce voyage, et à Paris, nous avons rencontré nombre de personnalités civiles et militaires qui ont fort aimablement répondu à des questions parfois indiscrettes, et avec le souci de nous permettre d'établir à notre retour un document de réflexion et d'action aussi précis que possible. Nous avons d'autre part obtenu du Ministère de la Défense nationale toutes les facilités nécessaires à notre mission et nous l'en remercions vivement.

Personnalités rencontrées :

En France : M. Di Caribbio, Ambassadeur, Secrétaire général du projet CECLES-ELDO ; M. Marceau Long, Secrétaire général au Ministère de la Défense nationale ; le Général Guernon, commandant la D. I. R. C. E. N.

En Australie : M. Le Bas, Consul général de France à Sydney ; M. Mazier, son adjoint.

A Adelaïde et Woomera : colonel Dutton, commandant du programme Eldo ; colonel Deletang, ingénieur militaire français ; M. Panaeff, de Nord Aviation, représentant la SEREB, chargé de l'administration et de la logistique.

Des contacts ont été pris à Woomera avec : le colonel Duke, représentant le directeur du W. R. E. à Woomera, assisté de ses adjoints, MM. Buteher et Wrazinski ; M. Barnsley, responsable de l'activité champs de tir, assisté de son adjoint M. Orven ; MM. Marx et Cantau, ingénieurs français ; MM. Allen (responsable du 1^{er} étage) et Renner (responsable du 3^e étage) ; M. Draayer (représentant la société Philips) ; M. Kuhne (Australian Team Leader).

En Nouvelle-Calédonie, nous avons poursuivi nos informations avec : M. Risterucci, Haut commissaire ; M. Lenquette, Secrétaire général ; M. Charbonnier, directeur de l'Aviation civile ; M. Colonna, Directeur du Cabinet de M. le Haut commissaire ;

M. Chappe, directeur de l'Office des P. et T.; M. Fonteney, chef de service du Plan; le contre-amiral Behic, commandant en chef dans le Pacifique; le général Perron, commandant supérieur des troupes du groupe du Pacifique; le capitaine de frégate Beau, commandant la Marine à Nouméa; les officiers commandant: l'intendance commune à toutes les armes; le camp de Plum; le quartier Gribeauval; le B. I. M. A. P.

En Polynésie française :

A Papeete : le contre-amiral Levesque, commandant le C. E. P. et la Marine en Polynésie française; M. Hurel, directeur adjoint (C. E. A.) du C. E. P. et DIRAM/PAC; le capitaine de vaisseau Grimaud, C. E. M. du C. E. P.; le colonel Darmuzai, adjoint terre et commandant la base arrière; le capitaine de vaisseau Vallaux, adjoint naval et commandant la station navale; le Commissaire en Chef Delrieu, adjoint administration et directeur du Commissariat de la Marine.

A Hao : le colonel Auriol, adjoint air et commandant la base avancée; le lieutenant-colonel Chamouton, commandant en second la base; M. Arrouet, délégué du D. I. R. A. M./PAC à Hao; M. Leclerc, représentant (en mission) du département radio-mesures de la D. A. M./ES; le commandant Giraudin, chef du S. M. S. R./Hao.

A Mururoa : le capitaine de vaisseau Estienne, commandant des sites; le capitaine de vaisseau Karcher (successeur); M. Fraysse, directeur technique (C. E. A.) des Sites; M. Salomon, représentant Sodetra en Polynésie française; M. Lafaille, adjoint au chef du S. M. S. R./PAC; le capitaine de frégate Pillet, major des Sites; le capitaine de frégate Verdier, commandant le B. S. L. Rance.

L'itinéraire suivi a été le suivant :

- Paris—Rome—Sydney—Adelaïde—Woomera.
- Woomera—Adelaïde—Sydney—Nouméa.
- Nouméa—Papeete—Hao—Mururoa—Fangataufa—Mururoa—Papeete.
- Papeete—Los Angeles—Paris.

PREMIERE PARTIE

SEJOUR EN AUSTRALIE ET VISITE A WOOMERA

A. — Programme Cecles-Eido.

a) Généralités.

Il est rappelé que six pays européens et l'Australie ont créé une entreprise commune pour doter l'Europe d'une capacité de lancement de satellites non militaires. Les pays membres sont l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, La France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ; le Danemark et la Suisse étant observateurs.

Le programme initial n'avait pour objet que la mise au point d'un lanceur Europa I destiné à la recherche spatiale scientifique.

Le programme Europa II consistait à améliorer le lanceur, il prévoyait également un étage de périgée et un moteur d'apogée préfigurant la mise sur orbite géostationnaire d'un satellite de télécommunications de 170 à 190 kilogrammes, le programme défini le 15 avril 1969 prévoyait enfin un lanceur Europa III correspondant au lancement de satellites géostationnaires de 400 à 700 kilogrammes.

Nous rappelons que la fusée Europa se compose :

- d'un premier étage « Blue Streak » provenant du Royaume-Uni ;
- d'un second étage « Coralie », provenant de la France ;
- d'un troisième étage « Astres », provenant de la R. F. A. ;
- de satellites expérimentaux italiens, y compris leur équipement électronique et leur coiffe.

La Belgique fournit la station de guidage au sol dans le Nord australien.

Les Pays-Bas sont chargés des liaisons de télémessure à grande distance du programmeur de vol du troisième étage et des essais aérodynamiques.

Enfin, l'Australie fournit la base et les installations de Woomera.

Ainsi que cette énumération le démontre clairement, il s'agit là d'une œuvre commune à une Europe élargie par la participation du Royaume-Uni et de l'Australie et, à cet égard, les enseignements à en tirer : positifs ou négatifs, sont extrêmement intéressants et peuvent servir de tests pour définir les méthodes à suivre, et surtout les écueils à éviter.

b) Participation financière.

A partir de juillet 1966, sur décision des ministres concernant le programme initial et le programme complémentaire, une dépense de 626 M. U. C. (626 millions de dollars) avait été prévue, avec les participations suivantes :

— Allemagne	27 %
— Belgique	4,5 %
— France	25 %
— Italie	12 %
— Pays-Bas	4,5 %
— Royaume-Uni	27 %
	<hr/>
	100 %

L'Australie se bornant à fournir le terrain et les installations annexes à Woomera.

Le 15 avril 1969, la Conférence des Ministres avait déjà décidé d'appliquer un plan d'austérité pour limiter le plafond des dépenses à 626 M. U. C.

D'autre part, certains changements intervenaient dans la répartition financière, du fait de plusieurs modifications et, en particulier, en faveur de l'Italie qui se voyait privée de la construction du moteur d'apogée.

La nouvelle répartition était la suivante :

— Italie	57,6 M. U. C.
— Royaume-Uni	187,9 M. U. C.
— Allemagne, Belgique, France et Pays-Bas ensemble.....	380,5 M. U. C.

De plus, en programme complémentaire, la France devait construire à Kourou, en Guyane française, la base de lancement permettant le transfert de Woomera en Guyane du programme Eldo. Elle se voyait confier également les tâches de périgée, y compris l'équipement annexe destiné à l'assemblage, à la mise en rotation et à la séparation.

c) Exécution des tirs et situation actuelle.

Les tirs de la fusée Europa, dans sa version initiale, ont donné lieu à un certain nombre de déboires.

En 1964-1965, seul le premier étage a été essayé avec les tirs F.1, F.2 et F.3 qui ont été réussis. Il s'agissait, en effet, d'une fusée « Blue Streak » ayant déjà fait ses preuves et ses tirs n'ont appelé aucune observation majeure.

En 1966, les tirs F.4 et F.5 engageaient non seulement le premier étage, mais des étages supérieurs inertes et un satellite d'essai. Ils ont tous les deux été conformes aux prévisions des techniciens. Il n'en a malheureusement pas été de même des tirs suivants. En effet, en 1967, le tir F.6 comportant un premier étage, un deuxième étage actif, un troisième étage inerte et un satellite d'essai, s'est soldé par un échec, les propulseurs du deuxième étage français ne s'étant pas allumés. Echec également pour un second essai baptisé F.6 « 2 » et où le séquenceur du deuxième étage n'ayant pas démarré, les propulseurs ne se sont pas allumés.

En 1967, plusieurs tirs F.7 comprenant trois étages actifs. Cette fois-ci, le largage des coiffes et la séparation des deuxième et troisième étages se sont bien effectués, mais le vol propulsé du troisième étage allemand a été interrompu prématurément par suite du mauvais fonctionnement du système d'alimentation.

En 1968, le vol F.8 a donné lieu aux mêmes inconvénients.

Devant ces échecs, il a été décidé de retarder jusqu'en avril 1970 le lancement de F.9 et peut-être de limiter au lancement F.10 les essais de lancement à partir de la base de Woomera, ce qui entraînerait pour les tirs suivants à n'avoir plus qu'un seul essai supposé réussi avant le lancement final du satellite géostationnaire à partir de la base du Kourou, en Guyane.

Mais s'il n'est pas dans nos intentions ni dans nos possibilités de rentrer dans le détail technique des échecs rencontrés, nous devons nous attarder sur les conséquences politiques et financières de ces échecs.

En effet, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, le montant global des dépenses fixé à 626 M.U.C. sera largement dépassé. D'ores et déjà, les évaluations se montent à 730 M.U.C. (tirs F.8, F.9 et F.10 compris), et, d'autre part, l'Australie a l'intention de demander, en cas de déménagement, une indemnité de 1 million de dollars australiens pour l'abandon de la base.

Devant cette situation, toute la répartition des frais est remise en cause. En effet, le Royaume-Uni a déclaré, de façon formelle, vouloir se dégager de l'opération et se borner éventuellement à fournir, à un prix à débattre, soit la totalité du premier étage de « Blue Streak », soit simplement le moteur de cet étage qui serait complété par les soins des autres participants.

Il est bien évident que la carence d'un participant qui devait fournir 27 % des frais pose aux autres Etats intéressés des problèmes délicats de financement.

Aux premières approches, il semblerait que la R. F. A. ait proposé de se substituer au Royaume-Uni, de telle manière que sa participation dépasserait

largement 50 %. Elle deviendrait, à ce moment-là, maître d'œuvre et cela ne manque pas de poser un certain nombre de problèmes politiques redoutables. En effet, s'il pouvait paraître justifié, dans une certaine mesure, de se libérer de la sujétion de passer, pour les télécommunications, par des satellites géostationnaires américains ou soviétiques, il peut sembler abusif de retomber sous l'hégémonie d'un seul pays européen.

D'autre part, il faut bien voir le climat dans lequel se déroulent les opérations Cecles-Eldo :

L'organisation comprend un secrétariat général siégeant à Paris et dirigé par M. l'ambassadeur Di Caribbio. Dans la pratique, ce secrétariat général n'a pas qualité pour modifier les conceptions de chacun des Etats participants, en ce qui concerne la partie qui les intéresse. Son rôle paraît se limiter à un droit de veto, quand il s'aperçoit que, techniquement, certaines réalisations lui paraissent incompatibles avec le programme prévu. Son rôle est également de veiller à l'exécution du budget, à la répartition financière.

Chaque Etat est maître absolu de la partie du programme qui lui incombe. Sur place, à Woomera, les techniciens des différents Etats se bornent à exécuter les ordres qui leur sont fournis ; à faire, le cas échéant, des constatations sur les causes d'échecs ou sur les chances de réussite, mais n'ont, en aucune manière, le droit de prendre une initiative quelconque sur des modifications à apporter à telle ou telle partie, si minime soit-elle, de l'ensemble. Ils doivent en référer au Secrétariat Général qui, éventuellement, transmet à chacun des Etats ou, quand il s'agit d'un défaut bien localisé sur un étage déterminé, à avertir l'Etat dont il dépend.

Il en résulte, bien entendu, une lourdeur de fonctionnement telle qu'il est compréhensible que le programme traîne en longueur et qu'en fait, malgré la très grande bonne volonté et l'indiscutable compétence des techniciens en cause, les échecs répétés se produisent et entraînent des discussions fort longues sur les responsabilités de ces échecs.

Lors de notre passage, la base de lancement était vide. Les techniciens en étaient réduits à étudier de loin, et sans avoir de version absolue des programmes futurs, les conséquences de la défaillance du Royaume-Uni. L'incertitude qui en résulte crée un climat psychologique extrêmement tendu, ne facilitant évidemment pas la réussite des plans d'action futurs. Il est même à craindre que certains des meilleurs éléments — et nous voulons parler en particulier de certains éléments français — ne cherchent à s'évader du programme Eldo pour se diriger vers des entreprises plus prometteuses telles que l'Informatique par exemple.

De plus, ce hiatus prolongé coûte fort cher car, en effet, tous les techniciens sont de haut rang et, par conséquent, ont des salaires élevés et émargent au budget du Cecles-Eldo dans une attente qui se prolonge d'une façon encore indéterminée.

Il y aurait donc intérêt à ce que des décisions rapides soient prises si l'on ne veut pas voir dépenser en pure perte des sommes considérables. Il est assez déplaisant de constater que la première entreprise européenne, et même européenne élargie, se solde par un échec aussi cuisant et par un désaccord aussi profond.

A notre retour nous avons rencontré à nouveau Monsieur Di Caribbio. Il semble que les problèmes financiers évoluent. Le Royaume-Uni conserverait peut-être une légère part de la dépense de façon à éviter son dégagement total de l'entreprise. L'Italie accepterait d'augmenter sa participation, mais la France serait bien entendu dans l'obligation d'accroître quelque peu la sienne.

Il ne s'agit là pour l'instant que d'hypothèses mais on peut se demander si, au moment où de graves soucis financiers assaillent certains pays, il est sage de transférer trop vite la base à Kourou avec les frais supplémentaires que cela implique et les indemnités éventuelles à verser à l'Australie.

On peut également souhaiter une réorganisation permettant au Secrétariat général, par exemple, d'assurer une coordination plus efficace et partant de diminuer les temps morts et d'assurer une meilleure utilisation du potentiel intellectuel et matériel de cette entreprise.

B. — Questions économiques et sociales.

Le très court passage effectué en Australie n'a pas permis d'approfondir ces problèmes d'une façon systématique. Cependant, nous avons constaté qu'alors qu'il y a deux ou trois ans encore, les Australiens étaient farouchement opposés à tout ce qui était d'origine japonaise en raison des souvenirs cuisants que leur avait laissés la bataille de la Mer de Corail, la situation s'était totalement inversée.

Il y a peu d'années, alors que la Nouvelle-Calédonie parlait de rétrocéder à nouveau à leurs anciens propriétaires les mines de fer antérieurement exploitées par les Japonais et mises sous séquestre pendant la guerre, l'Australie y avait mis un veto formel, veto devant lequel la Nouvelle-Calédonie avait dû s'incliner, son économie étant en étroite dépendance de l'Australie.

Aujourd'hui, la présence japonaise se fait partout sentir en Australie. Deux raisons motivent à notre sens ce renversement de position :

1° Une raison de sécurité. L'Australie considère maintenant que les dangers qu'elle court proviennent plus sûrement de l'Indonésie ou de la Chine que du Japon.

2° L'Australie trouve dans le Japon un partenaire commercial très actif, disposé à accorder de larges facilités aux Australiens et ayant, de ce fait, reçu des permis d'exploration importants pour nombre de matières premières jusqu'à présent inexploitées, et pour l'implantation d'industries variées.

Quel rôle pouvons-nous jouer dans cette concurrence ? Le premier est certainement dans la fourniture d'engins de défense et, en particulier, de missiles. Les Australiens se sont aperçus que leur côté Ouest, depuis Perth jusqu'à Port Darwin, était totalement démunie de défense.

Nord-Aviation et son représentant à Woomera, M. Panaeff, font actuellement des efforts très sérieux pour essayer de s'implanter dans ce territoire, en fournissant des missiles ayant fait leurs preuves. Il conviendrait certainement de soutenir ces efforts.

Pour le reste, nos échanges avec l'Australie se limitent à peu de choses et, d'autre part, la colonie française en Australie est extrêmement réduite. Mieux même, le Consul général de France à Sydney, M. Lebas, ignore une partie de cette colonie qui ne se manifeste pas et qui ne vient au Consulat que lorsqu'elle a des difficultés réelles à régler. Il semble que, de ce côté, un certain effort de propagande devrait être tenté pour étoffer notre colonie française en quantité et en qualité, ce qui amènerait, par la force des choses, à un accroissement de nos échanges.

DEUXIEME PARTIE

NOUVELLE-CALEDONIE ET POLYNESIE

Généralités.

Il est difficile de dissocier, au point de vue militaire, la Nouvelle-Calédonie de la Polynésie. Cette difficulté résulte de l'imbrication étroite et parfois inexplicable des attributions de la marine et des forces terrestres entre les deux territoires.

Nous n'avons pas l'intention, dans ce rapport, de reprendre l'excellent exposé effectué par notre collègue M. Héon, lors de son retour de séjour dans cette partie du Pacifique. Qu'il nous suffise de rappeler que le Contre-Amiral Behic, qui siège à Nouméa, est Commandant de l'Armée du Pacifique, avec une base à Nouméa et l'autre à Papeete, et que le Général Perron a son état-major à Nouméa et commande les troupes d'infanterie de marine du groupe du Pacifique.

Mais, en réalité, il faut bien constater que la Polynésie fait preuve d'une certaine indépendance et que le commandement réel du Contre-Amiral Behic et du Général Perron est soumis à un certain nombre de restrictions concernant les troupes stationnées en Polynésie.

A notre retour en Métropole, nous avons fait part de cette première observation au Général Guernon, qui a succédé au Général Thiry, et qui est conscient de l'existence d'un problème méritant un examen sérieux.

Seconde constatation d'ordre général. Différentes armes sont appelées à coopérer, en particulier au C. E. P. Il s'y ajoute même des civils provenant du C. E. A. Or, chaque arme a ses traditions, parfois fort différentes les unes des autres. La légion n'obéit pas aux mêmes règles que les troupes d'infanterie de marine ou que le génie maritime et, là aussi, nous mettons à part l'Armée de l'Air qui, dans la pratique, n'est représentée qu'en Polynésie.

Il en résulte que les travaux qui sont exécutés et qui concernent surtout les bases d'essai du C. E. P. laissent apercevoir une absence de coordination qui, malgré la bonne volonté évidente de tous les officiers qui commandent les différents corps, ne conduit pas à l'efficacité maximum.

Enfin, nous rappelons, si besoin en était, que notre mission n'avait pas pour but de se prononcer sur l'option politique de la force nucléaire stratégique, mais d'examiner si, dans l'option actuelle, des économies substantielles pouvaient être réalisées.

Ce préambule étant terminé, nous allons examiner séparément les différents problèmes civils et militaires qui peuvent se présenter dans les deux territoires.

1° Nouvelle-Calédonie.

A. — PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE CIVIL

Au premier plan de ces préoccupations, se situe le maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie. Ce territoire est un des plus riches qui demeure de notre ancien empire colonial. Il est peuplé à peu près, pour moitié, par des mélanésiens et des européens avec quelques implantations d'asiatiques. Il recèle de très importants gisements de nickel qui se sont révélés d'autant plus intéressants que, depuis le rapport que nous avons établi en 1954 et qui soulignait que les gisements étaient mal exploités puisque des minerais de teneur inférieure à 3 % étaient parfois rejetés à la mer, les progrès ont été tels qu'il est possible, maintenant, de traiter d'une façon économique, des minerais de teneur inférieure ou égale à 1,5 %.

Le nickel est évidemment un matériau stratégique mais il prend une place de plus en plus importante dans l'industrie. La Nouvelle-Calédonie devient le second producteur mondial après le Canada, l'U. R. S. S. exclue, et les prix du nickel n'ont cessé de croître.

Alors qu'il n'existait qu'un seul exploitant, la société Le Nickel, deux, puis probablement trois autres sociétés à caractère international, ont acquis des permis d'exploration, puis d'exploitation, ou bien sont en cours de prospection. Il en résulte un certain nombre de conséquences dans un territoire qui est peu peuplé.

La première est un appel de main-d'œuvre que l'on ne peut trouver sur place et qui provient, en partie de Polynésie, et en partie des îles Wallis (il s'agit, là aussi, de Polynésiens).

La seconde conséquence est une élévation spectaculaire du taux des salaires mais avec, comme contre-partie, un accroissement considérable du prix de la vie.

La troisième conséquence est l'abandon plus ou moins rapide, mais déjà très net, de l'agriculture et, en particulier, de l'élevage.

Alors que dans notre rapport de 1954, nous soulignons que le cheptel bovin néo-calédonien était l'un des plus importants du monde par rapport au nombre d'habitants, la Nouvelle-Calédonie, à l'heure actuelle, importe de la viande de Nouvelle-Zélande, comme elle a toujours importé du lait d'Australie ou de Nouvelle-Zélande.

Enfin, quatrième conséquence : les minerais autres que le nickel ont été peu ou prou abandonnés et, actuellement, les exploitations de chrome, de cobalt ou de tungstène ont totalement disparu. Quant aux très importants gisements de fer ils sont pour l'instant abandonnés, leur teneur en chrome les rendant difficilement rentables.

Soulignons, en passant, l'antagonisme permanent qui existe entre les ethnies polynésiennes et mélanésiennes, à tel point qu'il est nécessaire de créer des résidences séparées pour ces deux races et que, même en métropole, pour les jeunes gens, peu nombreux d'ailleurs, qui viennent faire leur service militaire à Fontenay-le-Comte, des séparations doivent être effectuées pour éviter des incidents.

Ces perturbations très rapides dans le mode d'existence ont sensiblement alourdi le climat social. Des jeunes étudiants au retour de France, ayant plus ou moins participé aux désordres de mai et juin 1968, et dont certains sont fils de chefs, ont fomenté quelques manifestations encore peu importantes mais qui n'en ont pas moins alarmé très sérieusement la population.

Si l'on ajoute à cela que la configuration géographique du territoire de la Nouvelle-Calédonie, composé d'une multitude d'îles et avec un relief très tourmenté, ne permet pas des interventions rapides, on est amené à penser que des désordres ne peuvent pas, dans l'état actuel des choses et sauf à Nouméa, présenter un caractère suffisant pour rassembler des masses importantes d'individus mais permettraient, au contraire, la création d'une multitude de foyers d'agitation. Les communications étant très difficiles et longues, il paraîtrait souhaitable de permettre aux forces de l'ordre de se déplacer immédiatement et rapidement.

Ces forces se composent de trois éléments différents : tout d'abord, la police sur laquelle il est difficile de compter, car elle est en grande partie d'origine mélanésienne. Ensuite, l'armée dont ce n'est pas la vocation. Enfin, la gendarmerie qui, bien que faisant partie de l'armée, ne suscite pas dans la population la même prévention.

Deux compagnies de renfort avaient été envoyées en Nouvelle-Calédonie pour l'armée. L'une d'elles a été retirée, et nous pensons que cette mesure est assez sage.

Un contingent supplémentaire de gendarmerie a été affecté à la Nouvelle-Calédonie et nous ne pouvons que souscrire à cette décision, en souhaitant que ce contingent soit renforcé mais, surtout, nous pensons qu'il est rigoureusement indispensable de munir la gendarmerie de deux hélicoptères permettant des

interventions rapides et limitées. Ces hélicoptères pourraient être entretenus par la Société Le Nickel qui en possède déjà, mais si ces moyens de transport rapide n'étaient pas mis à la disposition de la gendarmerie, nous courrions le risque de voir se multiplier des foyers de désordre sans possibilité d'intervention efficace.

Enfin, il conviendrait de se demander s'il est raisonnable actuellement, avec les progrès de l'industrialisation de la Nouvelle-Calédonie, de maintenir dans sa forme actuelle le régime tribal qui permet la fermentation en vase clos, sans pour autant ouvrir des fenêtres suffisantes aux autochtones sur le monde extérieur. Enfin nous déplorons la publicité excessive faite par certains sur les richesses de la Nouvelle-Calédonie, sur les ressources financières qu'elle peut procurer soit à des sociétés, soit à ce que l'on appelle les « petits mineurs » qui comprennent eux-mêmes deux classes bien différentes : celle qui a des liens étroits avec les grosses sociétés, et celle qui, au contraire, ne possède que de faibles permis d'exploitation.

Cette publicité incessante ne peut que susciter jalousie et convoitise.

En dehors de toutes les considérations qui vont suivre, nous pensons que ce problème est l'un des plus aigus qui se présente en Nouvelle-Calédonie, et nous devons ajouter que la présence aux Nouvelles-Hébrides d'une forme de Gouvernement bicéphale (Condominion franco-britannique) fait peser sur la Nouvelle-Calédonie un danger sérieux. En effet, la Grande-Bretagne a le désir, maintes fois exprimé, de quitter les Nouvelles-Hébrides, mais à la condition que la France en fasse autant et que, par conséquent, l'indépendance soit donnée à ce territoire.

Sans vouloir nous attarder à démontrer — ce qui est évident — que les intérêts français aux Nouvelles-Hébrides sont très supérieurs aux intérêts britanniques, l'octroi de l'indépendance aux Nouvelles-Hébrides, territoire mélanésien, ne manquerait pas, par osmose, d'entraîner des troubles graves en Nouvelle-Calédonie.

Nous avons eu, en Nouvelle-Calédonie, des entretiens avec M. Fonteney, Chef de service du Plan, avec M. Charbonnier, Directeur de l'Aviation civile, et avec M. Chappe, Directeur de l'Office des P. T. T.

1. — *Entretien avec M. Fonteney.*

Cette confrontation avait d'autant plus d'utilité que certains des crédits qui sont destinés à la Nouvelle-Calédonie proviennent soit de la section locale, soit de la section générale du F. I. D. E. S. Mais un premier point a attiré notre attention, c'est la modicité des déblocages en ce qui concerne la réalisation du V^e Plan. En effet, à fin 1969, le montant de ces déblocages atteint à peine la moitié de ce qui était prévu pour la totalité du V^e Plan.

En second lieu, la faiblesse relative de l'économie rurale pour laquelle 20 à 25 % seulement des crédits ont été ouverts concernant le reboisement et l'élevage. Celui-ci, comme nous le disons plus haut, semble en régression constante et ne permet plus de satisfaire les besoins de la population.

Enfin, sur ce sujet agricole, signalons que depuis 5 ou 6 ans existe, à côté de Bourail, une station expérimentale pour le développement des cultures de blé, maïs, sorgho, pommes de terre, ignames et patates douces.

Infrastructure.

L'effort principal porte, en ce moment, sur la route de la Tontouta qui est loin d'être terminée. Actuellement, est en cours la déviation du col de Tongooé avec évitement des niveaux. L'ouverture de cette portion de route s'effectuera dans deux ans environ.

En ce qui concerne les routes transversales dont l'indigence est manifeste et qui ne permettent pas de déplacements aisés de la côte occidentale vers la côte orientale, les travaux sont à peu près arrêtés, faute de financement. Leur prix est très élevé et il faut compter 7 à 8 millions de francs C. F. P. par kilomètre.

Equipement portuaire.

Le port à quai de Nouméa nécessite une revision complète des palplanches qui sont dans un état déplorable. 240 millions de francs C. F. P. doivent être prévus pour améliorer le poste à quai, dont 60 pris sur le FIDES. Il s'agit, en particulier, de porter les fonds à 11 mètres, alors qu'actuellement, le tirant d'eau maximum ne dépasse pas 8 à 9 mètres. Le dossier du marché à passer est étudié par le B. C. O. M.

Aéronautique.

Notre collègue, M. Fortier, s'étant plus spécialement occupé de cette question, nous ne nous étendrons pas sur ce sujet. Toutefois, nous retrouvons l'éternelle question du déplacement de l'aérodrome de Magenta, ou son amélioration éventuelle, pour permettre des atterrissages de nuit ; l'amélioration des pistes, du bloc d'accueil et du bloc technique de l'île des Pins dont nous sommes allés voir la construction ; mais nous avons enregistré que la piste de Poindimié voyait son exécution reportée au mieux à 1972.

Transmissions.

De 1962 à 1969, le total des lignes est passé de 1.500 à 5.000. Un nouvel autocommutateur est prévu en 1971. Pour l'intérieur, des crédits devront être dégagés sur le F. I. D. E. S. et la rénovation du réseau devra suivre les routes territoriales, surtout sur la zone Ouest.

Equipements sociaux.

Pour les quatre premières années du V^e Plan, 15 % seulement des crédits ont été ouverts. Deux pavillons neufs sont réalisés ou en cours à l'hôpital de Nouméa : une maternité de 65 lits et un pavillon d'oto-rhino-laryngologie. Un internat primaire de 200 à 300 enfants a été prévu à Ouailou. Le VI^e Plan devrait prévoir la modernisation et l'extension de l'hôpital actuel, porté à 750 lits contre 500 actuellement. Le financement, qui s'élèvera à un milliard de francs C. F. P. serait prévu à raison de 580 à 600 millions sur le VI^e Plan, le solde étant partagé entre le Fonds Européen et les sections locale et générale du F. I. D. E. S.

Encore faut-il ne pas fonder trop d'espoir sur la section générale du F. I. D. E. S. à ce sujet car elle se consacre presque exclusivement aux œuvres privées (12 à 15 millions de francs C. F. P.) et à des études de cartographie et de géodésie.

2. — *Entretien avec M. Charbonnier.*

Comme nous le disons plus haut, nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, étant donné le passage récent de notre collègue, M. Fortier, Rapporteur du Budget de l'Aviation Civile, plus qualifié que nous-mêmes. Nous nous bornerons à signaler que, pour le VI^e Plan, l'île des Pins doit voir aménager sa zone aéroportuaire avec une piste de 1.100 mètres, permettant l'accès d'avions du type Nord 262, mais que des difficultés sont soulevées par les tribus propriétaires du terrain. D'autre part, il est bien évident — et nous l'avons déjà signalé à diverses reprises — que le développement de l'aéroport de l'île des Pins est étroitement lié à l'amélioration, ou au déplacement, du terrain de Magenta. Des thèses différentes à ce sujet sont en présence. Un site a été exploré à Tirra, mais tout cela ne constitue encore que des avant-projets dont la réalisation n'est pas proche.

Nous avons pu avec M. Charbonnier, le jour de notre départ, nous rendre en CESSNA, à Tantouta, pour examiner les travaux actuellement en cours et qui doivent permettre l'accueil des avions gros porteurs type B. 747. La situation actuelle de

l'aéroport de Tantouta présente un aspect cahotique dès que, simultanément, arrivent deux avions ou plus simplement que se mélangent une arrivée et un départ, ce qui est le cas général. L'accueil qui est envisagé doit intéresser 1.000 passagers en deux phases : premièrement, 500 passagers, et deuxième phase des 500 autres. Le projet initial s'élevait à 17 millions de francs actuels, ramené à 12 millions, dont 6 seront fournis par un emprunt de Chambre de Commerce à la Caisse centrale de Coopération Economique. Si un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les excédents de dépôts des Caisses d'Epargne n'est pas possible, il sera exclu de pouvoir installer une restauration dont la présence s'impose, d'autant plus que Tantouta est éloigné de 53 kilomètres de Nouméa.

Nous ne nous étendrons pas non plus sur les aides à l'atterrissage et sur l'amélioration de la piste que nous avons maintes fois réclamée et qui a été, enfin, réalisée. Portée à 3.250 mètres, elle permet l'atterrissage d'avions de 160 tonnes, type D. C. 8/62.

Le mont Touta va être équipé d'un radio-phare V. H. F. mesureur de distances et, enfin, l'installation d'un I. L. S., catégorie 2, doit permettre des atterrissages avec une visibilité de 60 mètres de plafond et de 450 mètres en plan. La météo est bien équipée et la poursuite des cyclones grâce à des photos prises par satellite permet des prévisions intéressantes et relativement précises.

Signalons, en passant, que toute cette organisation permet, à l'heure actuelle, de recevoir 200 passagers par jour avec une moyenne de deux décollages et de deux atterrissages. La redevance passagers s'établit à 80 francs C. F. P. pour le trafic local et à 150 francs C. F. P. pour le trafic longue distance, cette redevance n'étant payée qu'au départ.

La taxe d'atterrissage pour un D. C. 8 est de 2.000 F métropolitains mais, contrairement à ce que nous supposions, l'expansion du tourisme n'est pas aussi rapide que prévu. 15.000 touristes en 1967, 17.200 en 1968. Le trafic d'avions en nombre s'établit à 60 % pour le trafic local d'Air Calédonie, 30 % pour U. T. A. et 10 % de divers.

B. — PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE MILITAIRE

Nous ne nous attarderons qu'aux points principaux qui nous ont été soumis. Tout d'abord, une question d'ordre général : les effets du cyclone Colleen sont très loin d'avoir été entièrement réparés et il en résulte, bien entendu, un certain nombre d'inconvénients. Le total des dégâts avait été évalué à 880.000 F français. Il a été alloué une première tranche de 100.000 F français, plus une seconde tranche de 300.000 F, et il reste à fournir 480.000 F français, ce qui ne manque pas de placer les troupes de la Nouvelle-Calédonie dans une situation difficile. Cela est vrai, non seulement pour la Marine, mais pour les troupes terrestres.

Il est en particulier aberrant de constater que certaines soutes à munitions ne sont même pas hors d'eau.

D'autre part, et toujours sur le plan général, les logements des troupes sont quelquefois archaïques, surtout en ce qui concerne les troupes de terre, ce qui ne contribue pas à améliorer le moral de cette armée.

Troisième observation qui est, ici, favorable : l'Intendance est commune aux deux armes, ce qui entraîne certainement, par une gestion plus économique, des améliorations assez sensibles. Là aussi, nous ne reviendrons pas sur l'excellent rapport qui a été présenté par M. Héon.

Les principales doléances que nous avons enregistrées sont les suivantes :

Armée de Terre.

Comme toujours, le voisinage des troupes de Terre et de la Marine engendre parmi les unes ou les autres quelques jalousies lorsqu'il y a des différences de traitements, et les indemnités de l'Armée de Terre sont différentes de celles de la

Marine, ce qui semble assez fâcheux. Il en est de même des troupes situées à Plum dans des conditions assez rudimentaires. Il en est également de même pour la comparaison entre les soldes de l'Armée de Terre et celles des fonctionnaires civils.

Enfin, certaines indemnités sont accordées en particulier aux gendarmes des Nouvelles-Hébrides, et cela n'est pas sans créer quelques difficultés.

Si nous voulons passer en revue très rapidement les questions de matériel, nous pouvons indiquer que, pour l'armement comprenant 3.980 armes individuelles et 230 armes collectives dont 6 obusiers H. M. 2, le tout est en bon état et rustique mais paraît assez peu adapté à la menace subversive et à la géographie du pays.

En ce qui concerne l'optique comprenant environ 720 pièces telles que boussoles, jumelles, appareils de pointage, etc. leur entretien est délicat en raison de la chaleur et de l'humidité. Pour les véhicules, au nombre de 350 dont 6 automitrailleuses et 4 camions amphibies, le parc est relativement ancien et près de 20 % de ces véhicules ne sont pas aptes à faire campagne.

Les véhicules des unités mobilisées proviennent de la réquisition.

Enfin, citons 50 F 46 qui ont été étudiés spécialement pour le Sahara où le climat est très sec, ce qui, évidemment, est assez différent des conditions climatiques découlant d'une insularité tropicale.

Transmissions.

20 postes à grande puissance (supérieure à 100 W).

50 postes à moyenne puissance (comprise entre 10 et 100 W).

200 postes à petite puissance (inférieure à 10 W).

Tous ces postes étant en bon état et aptes à faire campagne.

Bâtiments.

C'est, à notre avis, le point le plus sombre. La capacité des casernements et installations diverses n'est pas suffisante. La moitié du détachement de renfort de la 11^e Division d'Infanterie loge encore sous la tente mais il est exact de dire que le rapatriement d'une partie de cette unité va améliorer la situation.

L'Intendance, comme le S.M.B. et les casernes Bruat et Gally-Passebosc, datent de plus de 100 ans. Inutile d'ajouter que le coût de l'entretien devient prohibitif.

Les efforts précédents ont porté sur le logement des cadres, 2/3 pour les officiers et moitié pour les sous-officiers. Il conviendrait maintenant de se préoccuper du confort relatif des troupes qui demeure, en particulier au quartier Gribeauval, extrêmement précaire.

Si nous examinons la situation du chapitre 54-61 du titre 9, et sans vouloir entrer dans le détail, nous pouvons signaler que, pour 1969, les crédits prévus sont de 1.414.000 francs français.

La situation se définit comme suit :

- Aménagement de la Direction Mab : 62.000 F (réalisation) ;
- Bloc hygiène Gally-Passebosc : 10.000 F (non encore réalisé).

Il en est de même du bâtiment de troupe Gribeauval, pour 1 million de francs français, pour le château d'eau de la Pointe de l'Artillerie (142.000 F), et du dépôt de munitions de l'île Nou (200.000 F).

Quant aux autorisations de programme destinées à la cuisine-réfectoire de Gally-Passebosc et à la V.R.D. Pointe de l'Artillerie, dont le total s'élève à 531.000 F, rien n'est encore lancé.

En revanche, un crédit de 555.000 F pour le camp de Plum est en cours de mandatement, ce qui permettra peut-être d'améliorer la situation de ce camp.

Marine.

La situation de la Marine, elle non plus, n'est pas extrêmement brillante. Si nous prenons la flotte, les escorteurs sont relativement récents, datant de 7 et 3 ans, mais les stationnaires sont de vieux bâtiments en bois de 400 et 450 tonnes d'origine canadienne.

Deux bâtiments de débarquement sont prévus pour le transport des troupes terrestres et il est évident qu'en raison de la situation sociale les exercices qui se déroulent dans les îles Loyauté nécessitent à la fois des hommes et du matériel.

Nous ne parlerons que pour mémoire des forces aériennes. La base aérienne de Tantouta est appelée à déménager. La liaison avec les îles Wallis s'effectue avec un D.C. 4 unique et la Marine souhaiterait recevoir un Breguet « Atlantic ». La même revendication, qui ne fait pas double emploi, a été enregistrée en ce qui concerne les hélicoptères nécessaires à des interventions rapides.

La base maritime de Nouméa n'a pour but que le soutien logistique des éléments navals de la Marine en Nouvelle-Calédonie et, éventuellement, des bâtiments de passage. Cette base maritime sera appelée à une certaine extension sur les plans logistique et opérationnel, lors de la fermeture du C.E.P., mais cette extension ne pourra se faire qu'en aménageant l'îlot Brun par une digue construite par les travaux maritimes. C'est sur cet îlot qu'ont été placées les antennes de réception de la station radio. Cette île sera pourvue d'un hélicoptère et l'accueil éventuel des escorteurs nécessitera l'allongement pour permettre l'accès de cinq bateaux au lieu de trois.

Le terrain actuel a été loué par bail emphytéotique.

Les principales opérations envisagées en conclusion, en dehors de la consolidation de la jetée de l'îlot Brun, concernent les bâtiments des services généraux, le foyer des équipages et le transfert du bâtiment de la rue de la République sur un terrain de 2.100 mètres carrés dont, malheureusement, le prix est de 2 millions de francs C.F.P. l'are.

Là aussi, le problème des traitements se pose mais entre la Marine et les Finances, du fait de la comparaison entre les traitements en Polynésie (coefficient 2,13 par rapport à la métropole) et en Nouvelle-Calédonie (1,92 par rapport à la métropole).

Enfin, les régimes d'allocations familiales devraient être revus.

2° Polynésie française.

A. — PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE CIVIL

a) Section générale du F. I. D. E. S.

Cette section générale s'intéresse surtout à la question des œuvres privées, qu'elles soient laïques, catholiques ou protestantes. Seuls, les Mormons n'en bénéficient pas, et nous avons eu l'occasion, dans des rapports précédents, de signaler que cette confession, dont les ressources paraissent inépuisables, ne se livre pas seulement à une propagande confessionnelle, mais exerce certainement une influence politique qui peut, à terme, ne pas être sans danger.

20 millions de francs C.F.P. ont été accordés sur l'ensemble de la section générale du F. I. D. E. S., dont 1 million pour l'informatique. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'acheter un matériel coûteux, mais simplement de louer des heures d'utilisation d'appareils existants.

8 millions de francs C. F. P. avaient été demandés pour l'étude du transfert de la station d'hydrocarbure, pour l'élargissement de la base et pour la consolidation du port de commerce. L'étude a été également refusée pour des travaux d'hydrogéologie. Signalons en passant une difficulté rencontrée pour l'exécution de la crèche de la Fédération des œuvres laïques, pour laquelle seule une tranche de 6 millions fait partie du total des 20 millions dégagés sur la section générale du F. I. D. E. S.

Pour la section locale du F. I. D. E. S., le territoire ne compte pas en recevoir beaucoup plus que les 240 millions de francs C. F. P. déjà attribués l'an dernier, alors que le maintien du rythme du V^e Plan aurait exigé 400 millions de francs C. F. P.

Quant à la Caisse centrale de coopération économique, elle a refusé un prêt pour l'hydraulique, en raison de la gratuité de distribution de l'eau. C'est un problème que nous connaissons aussi en métropole mais qui, dans ce territoire, se révèle particulièrement ardu à résoudre.

100 millions de francs C. F. P. ont été accordés pour l'amélioration du front de mer et également pour la reconstruction des ponts sur les routes. Le financement du Centre d'études des sciences humaines bénéficie d'un prêt de 45 millions et a été différent des programmes d'équipement sociaux pour les vieillards et la psychiatrie.

b) *Tourisme.*

Nous avons constaté, avec plaisir, le développement de l'équipement hôtelier qui, non seulement, s'est amélioré dans l'intérieur même de Papeete, mais semble enregistrer deux créations importantes d'hôtels de luxe dont les prix sont, malheureusement, très élevés. Il est bien évident que ces deux hôtels (Maéva et Tautira), ne permettent d'accueillir qu'une clientèle ayant un pouvoir d'achat extrêmement élevé.

En revanche, nous avons pu enregistrer le développement d'un tourisme plus social à Moorea par le Club Méditerranée. A l'origine, ce club n'acceptait que des ressortissants français. A l'heure actuelle, l'extension de ses activités porte sur le libre accès à des étrangers et une propagande extrêmement habile a permis d'enregistrer des résultats spectaculaires.

A l'heure actuelle, 90 % des résidents de Moorea, au Club Méditerranée, sont américains, et nous avons pu nous entretenir avec certains d'entre eux qui nous ont paru particulièrement satisfaits de la formule et, surtout, du prix relativement peu élevé du séjour et du transport.

B. — PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE MILITAIRE

Comme pour le reste de notre voyage, nous ne nous attacherons pas aux problèmes d'effectifs qui ont été traités par M. Héon, et nous nous bornerons à examiner des problèmes d'équipement et, surtout, à étudier les questions directement en rapport avec le programme d'essai d'engins nucléaires dans le Pacifique.

Généralités.

Nous avons constaté, avec beaucoup de plaisir, un réel souci de tous nos interlocuteurs, qu'ils soient militaires ou civils, d'arriver à des réalisations les moins coûteuses possible. Cela ne veut naturellement pas dire que les résultats soient spectaculaires et que les options politiques étant ce qu'elles sont, il soit possible de réaliser des réductions massives sur les budgets demandés par ce théâtre d'expérimentation.

Notre préoccupation majeure a été de nous rendre compte dans quelle mesure le report des essais nucléaires de 1969 sur 1970 avait entraîné des réductions de crédits sur l'exercice 1969.

Des études nous ont été remises à ce sujet, mais les chiffres en varient sensiblement et nous sommes dans l'obligation de faire quelques réserves, d'autant plus que l'imbrication des dépenses sur le budget spécial affecté à la Polynésie avec les dépenses effectuées par la métropole rend la comparaison difficile, et ce n'est qu'au moment de la discussion du budget que nous pourrions essayer d'avoir une vue d'ensemble.

Sur le chapitre 51-90, les dépenses 1968 s'étaient élevées en Polynésie à 22.433.000 francs français sur le budget C.E.A., et à 14.490.000 francs français pour le budget 1969, cette somme comprenant 6 millions de francs français de droits de douane.

Les prévisions de 1970 s'élevaient à 24.920.000 francs français, en partant de deux hypothèses : l'une qu'il y aurait 8 tirs en 1970 contre 5 en 1968 et 0 en 1969, et que les droits de douane seraient augmentés de 10 %.

Quant au poste 51-88, les dépenses globales étaient évaluées, pour 1968, à 10.365.000 francs français. Compte tenu du blocage, le budget de 1969 s'élevait à 8.850.000 francs français et les prévisions pour 1970 à 14.025.000 francs français, étant entendu que les frais du contrat S.H.R.M. (Société hôtelière de restauration maritime) devaient être payés par le territoire au lieu de Paris.

Un très gros problème se pose actuellement dans ce territoire concernant les droits de douane. En effet, la suspension des tirs en 1969 a entraîné une réduction d'activité considérable et, par conséquent, une diminution des ressources du territoire.

Les droits de douane sont fixés par l'Assemblée territoriale dont la compétence est reconnue par l'article 46 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957.

Ce n'est qu'en 1963 que l'Assemblée territoriale commença à user de ce droit et elle fixa à 3 % la taxe sur les importations faites par les collectivités publiques, en exceptant toutefois les matériels scientifiques.

Ce taux initial a été porté successivement de 3 % à 5 % en 1966, à 7 % en 1968 et, depuis 1966, même le matériel scientifique supportait un droit fiscal d'entrée temporaire de 2 %. Enfin, les matériels en provenance de l'étranger sont assujettis à des droits de douane normaux.

En fait, le C.E.P. couvre à 95 % les rentrées budgétaires faites au titre des importations des collectivités publiques.

De 1963 à 1968, les droits et taxes acquittés par le C.E.P. sont passés de 0,47 millions de francs (métro) à 24,97. Avec un certain nombre de difficultés, la D.I.R.C.E.N. a tenté d'obtenir des limites à cet accroissement de charges. La liste du matériel scientifique a été élargie, les engins nucléaires sont exclus pour des raisons de secret militaire, de même que les engins Matra et Bertin consommés dans l'espace.

Le budget D.I.R.C.E.N. prévoyait un plafonnement des droits d'entrée à 18 millions de francs, mais le Service des Douanes exigeant 24,97 millions de francs métros, la différence devenait considérable. De plus, l'Assemblée territoriale, pour compenser le manque à gagner de l'année 1969, a une tendance à exiger une nouvelle aggravation des droits de douane ce qui, au moment où une nouvelle campagne de tir se dessine pour 1970, risquerait d'obérer très sérieusement le budget de la D.I.R.C.E.N.

Différentes solutions ont été proposées par la D.I.R.C.E.N. à l'Administration centrale, mais le conflit est loin d'être réglé, aussi bien au niveau des territoires d'outre-mer qu'au niveau des Armées et c'est une question sur laquelle nous avons l'intention d'insister lors du débat budgétaire.

TROISIEME PARTIE

CENTRE D'ESSAI DU PACIFIQUE PROPREMENT DIT

Les années 1966 et 1968 ont vu une activité relativement importante en ce qui concerne les tirs.

L'année 1967, en revanche, n'avait comporté que des expérimentations de détail. Si, en 1968, il avait été procédé à cinq tirs, l'année 1969 n'enregistrait aucun essai, la suspension de ces essais ayant été exigée pour des circonstances financières.

En revanche, il est prévu, pour 1970, une série groupée de huit tirs. On peut dire que l'année 1969 a été employée, par les différents services civils et militaires, à l'entretien des bases, à la remise en état des parties qui avaient été détruites lors des précédentes explosions et, également, à la préparation des tirs de 1970.

La réactivation du Centre exige, dès le mois d'octobre, l'envoi de 700 techniciens pour préparer les trois nouveaux points de tirs, ces derniers devant s'échelonner du 1^{er} mai au 1^{er} août. Il ne sera pas nécessaire d'envisager une aussi importante infrastructure météo que pour le passé, étant donné que les tirs se feront sous ballon, mais il demeure indispensable de suivre de très près les vents en basse couche qui sont assez capricieux.

Aux Gambiers, il est prévu, pour la météo et la sécurité, seulement neuf personnes. Soulignons, en passant, que nous avons jusqu'à présent expérimenté des bombes allant de 40 kg/tonne à 1 mégatonne, alors que les Américains possèdent quarante types différents de bombes s'échelonnant depuis 1/10 de kg/tonne jusqu'à 400 kg/tonne pour les bombes les plus miniaturisées.

Les études pour les tirs souterrains ont été provisoirement abandonnées. Nous avons souligné les difficultés de trouver des sites convenables pour ces tirs dans notre dernier rapport.

L'impossibilité de s'implanter, soit pour des raisons de sécurité en Nouvelle-Calédonie, aux îles Marquises ou aux Gambiers, soit pour des raisons financières aux Kerguelen, avait amené l'idée d'essayer d'effectuer des tirs en puits sur le socle rocheux sur lequel les madrépores construisent les atolls.

Les sondages effectués ont démontré que ce sol rocheux était, en général, assez profond et, d'autre part, il serait difficile, à moins de travaux extrêmement coûteux, d'interpréter de façon satisfaisante les tirs effectués en puits.

Les effectifs qui seront nécessaires pour la réactivation du Centre d'expérimentation seront certainement en diminution sur ceux qui avaient été utilisés lors des premiers tirs et, en particulier, pour les différentes armes, il était prévu 5.600 hommes au lieu de 7.200, et la moyenne en dehors des effectifs de pointe serait ramenée à moins de 4.000.

Le personnel des sociétés industrielles civiles n'a pas sensiblement diminué pendant l'intercampagne et se situe aux environs de 2.000.

Quant à l'appui aérien, il faudrait envisager le retour de trois Super Frelon en renfort pour le repêchage par chalut des fusées-engins, plus deux hélicoptères légers, et le matériel actuellement sur les bases est en bon état, à l'exception de trois Catalina qui nécessitent un entretien extrêmement coûteux, de même que les Bréguet Deux Ponts dont la vétusté commence à se faire sentir.

Etant donné que les tirs s'effectuent sous ballon et que l'on a constaté que la radioactivité du lagon était extrêmement faible après ces tirs, il ne semble pas nécessaire d'avoir à nouveau recours à un porte-avions, ce qui réduira sensiblement les frais.

Les questions principales qui se posent sont les suivantes, sur lesquelles il est, bien entendu, impossible de se prononcer avant une étude plus sérieuse :

1° A-t-on intérêt à grouper tous les tirs sur une période courte, ce qui amène à des transferts de troupes et de matériel naval ou aérien importants, avec tous les inconvénients que cela peut représenter au double point de vue financier et technique ?

En effet, les techniciens qui sont transférés sur le site au moment des tirs groupés ne sont pas toujours les mêmes que ceux qui ont assisté aux tirs précédents, et cela n'est pas sans inconvénient technique et psychologique.

Au contraire, si les tirs étaient étalés pendant toute l'année, et étant donné l'expérience que l'on a maintenant de la relative propreté des bombes expérimentées, il semblerait que l'utilisation du personnel et du matériel devrait être plus rationnelle, l'option politique concernant la pérennité des essais étant supposée maintenue.

La première solution a l'avantage incontestable de n'immobiliser des effectifs civils et militaires et du matériel aéronautique et naval que pendant un court laps de temps et limite les sujétions qu'entraîne le transport des explosifs nucléaires.

La seconde solution permet d'avoir un personnel plus stable donc plus expérimenté et évite la fatigue du matériel pour de longs transports.

2° Il semble bien que l'emploi, pour des tâches de routine, d'entretien ou de remise en état, ou même de création par des unités de l'Armée ayant chacune leur tradition, ayant des horaires différents, des méthodes de travail différentes ne soit pas de nature à réduire les frais de ces opérations et à améliorer leur efficacité.

3° Nous avons signalé, dans le rapport d'information effectué en 1965 par MM. Marcel Pellenc, André Colin, Roger Houdet et Coudé du Foresto, qu'une forme originale de marché avait été passée avec les industries privées. Cette forme de marché, qui concerne à la fois les entreprises et l'Etat, avait pour effet apparent d'intéresser des entreprises à se tenir dans la limite des devis qu'elles avaient soumis, et même d'arriver à économiser sur ces évaluations.

Or, ce type de contrat dérivé d'un système déjà utilisé aux Etats-Unis, a été abandonné et la raison invoquée pour cet abandon est la rareté de grandes réalisations nouvelles. Des chiffres précis n'ont pu nous être fournis quant aux résultats de ce type de contrat qui, paraît-il, aurait amené des réductions de prix et de délais.

4° Enfin, on est conduit à se demander s'il aurait été possible, sans inconvénients techniques, financiers et psychologiques, de repousser encore d'un an les essais dans le Pacifique, étant donné notre situation économique. Ce point sera examiné lors du débat qui va s'instaurer lors de l'examen de la Loi de Finances, pour le budget des Armées. Mais nous pouvons d'ores et déjà signaler que les chiffres que nous avons récoltés au cours de nos différents entretiens, que ce soit en Métropole ou sur place, concernant les économies entraînées par la suppression des tirs en 1969, varient de façon considérable, ce qui s'explique peut-être par des différences d'interprétation de certaines dépenses.

Les chiffres officiels qui nous ont été fournis font état d'une réduction de crédits de paiement de 200 millions ; d'autres éléments recueillis font ressortir cette réduction globale de crédit à 340 millions de francs. Le rapport de M. Héon fait état de 264 millions de francs. Il est bien évident que les conclusions que nous pouvons en tirer sont extrêmement différentes, mais nous pensons que l'économie chiffrable avoisine 220 millions sans tenir compte évidemment de l'usure du matériel naval et aéronautique.

Ces diverses considérations ayant été mises en lumière, nous avons à signaler les différentes visites que nous avons effectuées lors de notre séjour en Polynésie.

1° *Lundi 1^{er} septembre.* — Entretien dans le bureau du Contre-Amiral Lévêque, Commandant le C. E. P., avec le Directeur adjoint du C. E. P., le Chef d'Etat-Major, l'Adjoint Terre, l'Adjoint Naval, l'Adjoint Administration des Finances.

Au cours de cet entretien, les différents aspects que nous venons d'évoquer ont été examinés.

Dans la soirée, nous avons eu un long entretien avec M. Langlois, Secrétaire général de la Polynésie française.

2° *Le mardi 2 septembre*, nous avons visité le Centre technique du C. E. A. à Mahina, et le laboratoire de l'E. P. S. sous la conduite de M. Hurel et des collaborateurs désignés par ses soins.

En intercampagne, ce centre comprend environ un effectif de 100 personnes, et réactivé de 700 personnes pendant les campagnes. Normalement, il s'agit de 500 agents métropolitains dont l'effectif a été ramené provisoirement à 300 pour réaliser des économies, et de 500 agents locaux. 70 % de ceux qui ont été renvoyés pendant les intercampagnes font partie de ceux qui reviennent.

Toujours le mardi 2 septembre, nous avons visité les installations militaires de Faré Uté, sous la conduite de l'Adjoint Naval et du Directeur des Constructions et Armes navales.

3° *Le mercredi 3 septembre*, nous avons rejoint Hao où nous avons été reçus par le Colonel Auriol, de l'Armée de l'Air, commandant la base avancée.

Après avoir visité la zone aéroportuaire, nous avons attaché une importance plus grande à la visite du centre technique. A ce propos, une observation paraît essentielle. Jusqu'à présent, les prélèvements dans les nuages radioactifs s'effectuaient de deux manières différentes : l'une par des engins Matra récupérant les produits solides, et par des fusées Bertin alimentées en néon liquide pour les prélèvements gazeux, l'autre par des avions Vautour pénétrant dans le nuage et effectuant les prélèvements sur filtre.

Notons, tout d'abord, que la récupération des fusées qui peuvent être lancées immédiatement après le tir, c'est-à-dire au moment où la radioactivité est la plus forte, s'avère assez délicate.

On peut admettre que ces fusées sont repêchées dans la proportion de 80 % environ. Les fusées de prélèvement de produits solides qui ne sont pas récupérées doivent couler naturellement, celles qui collectent les échantillons gazeux doivent exploser au bout de 48 heures, mais il n'est pas exclu que les systèmes prévus soit pour saborder les premières, soit pour faire exploser les secondes, connaissent également quelques défaillances.

En revanche, ces fusées permettent une intervention plus rapide que les avions qui ne peuvent opérer qu'au bout d'un certain temps, lorsque la radioactivité a sensiblement diminué, et cela surtout parce que nous n'avons pas d'avions spécialement étudiés dans ce but.

Etant donné le prix des fusées, la difficulté de leur démontage, en raison de la très grande radioactivité des fusées à retombée solide et des problèmes que pose le démontage des fusées à prélèvement gazeux moins radioactives mais de manipulation très délicate, on est amené à se demander s'il ne convient pas, compte tenu de l'expérience déjà acquise, de renoncer aux fusées pour se contenter des avions, même s'ils ne doivent intervenir que quelques heures après les explosions. Nous avons appris depuis que les commandes pour les tirs de 1970 et peut-être de 1971 sont déjà confiées aux Etablissements Matra et Bertin, ce qui nous enlève beaucoup de choix entre les solutions.

Enfin, les Américains arrivent à calculer les puissances des explosions sans recourir à ce procédé et nous devrions pouvoir faire de même.

Les fusées sont démontées à Hao, pour expédition à Paris des produits recueillis.

Le Centre de Hao constitue la base avancée, c'est-à-dire en premier lieu le relais pour les engins entre la métropole et les champs de tir, et le prélèvement dans les nuages. Il est équipé en matériel de production de néon liquide et d'hydrogène liquide. Il effectue également des missions de sécurité météo avec des avions C. 135, des D. C. 6, des Bréguet Deux-Ponts et des Neptune et a pour mission la surveillance

de la zone, la poursuite des nuages, la logistique et la mission S. M. S. R. de sécurité. Il est équipé en campagne de 9 Vautour, dont 3 pour les prélèvements pilotés, 5 Super-Frelon, 16 Neptune, 3 Catalina, 10 Alouette 2, 4 Alouette 3. Il compte à peu près 1.000 personnes en intercampagne, contre 1.200 en temps ordinaire. Ce chiffre est doublé au moment de la campagne.

Nous rappelons, à nouveau, que la force Alfa (porte-avions) est dorénavant supprimée.

Le centre technique comprend le relais de mise en condition des engins d'activité chaude (mesures) avec le diagnostic concernant les émissions Gamma, les effets extérieurs et les éléments de radiochimie sur les prélèvements, enfin un support industriel avec l'Air liquide et la Société Matra.

Les organisations de sécurité sont de trois sortes :

Le S. M. S. R. (Service mixte Armée - C. E. A. - Sécurité radiologique) ;

Le S. M. C. B. (Service mixte de contrôle biologique) à Mahina (Tahiti) ;

Le laboratoire de contrôle biologique dépendant du Docteur Jauret, de la C. E. A., et permettant sur le plan psychologique et par son accès aisé aux personnalités du territoire de calmer les appréhensions de ceux qui pourraient s'inquiéter.

Comme M. Héon, nous pensons que l'on pourrait sans grands inconvénients, alléger quelque peu maintenant ces dispositifs.

En période de campagne, les effectifs industriels comptent 250 agents métropolitains et 50 locaux.

4° *Le jeudi 4 septembre*, nous nous sommes rendus à Mururoa, par un vent traversier de 35 nœuds, ce qui rend les atterrissages et les décollages difficiles. Accueillis par le Commandant de la base, nous avons entendu, d'abord, un exposé à bord du bateau de commandement « La Rance ». A l'heure actuelle, 1.700 personnes constituent l'effectif de Mururoa, dont 220 à 230 pour le C. E. A. et 150 pour le 5° R. M. P. Les effectifs sont logés à terre.

Le Centre de Mururoa doit être obligatoirement réactivé 6 mois avant les campagnes de tir, c'est-à-dire en octobre 1969 pour avril-mai 1970.

Pendant la campagne, il faut compter environ 650 personnes appartenant au C. E. A. « La Rance » sert de laboratoire pour le S. M. S. R. et, en particulier, effectue les contrôles de contamination et circuits d'eau de mer du bâtiment. La protection des atolls comprendra, en 1970, 6^e civils et 22 militaires.

La base comprend un soutien logistique avec les bâtiments *Rance* et *Garonne*, les T. C. D. *Ouragan* et *Orage* en période opérationnelle, de même que 1 à 2 B. D. C., 4 ou 5 Elic destinés à transporter les ballons, 5 ateliers flottants B. A. A., des vedettes, pinasses, chalands, grues flottantes. A signaler tout spécialement le mauvais état des bâtiments bases qui avaient été achetés à des compagnies de navigation pour servir d'hôtels flottants et dont l'entretien est ruineux.

Les moyens aériens comprennent 4 Alouette 2, 1 Alouette 3, 1 Cessna en permanence en campagne, et un D. C. 6 ou un Bréguet en campagne. Pendant la période de tirs, le nombre des Alouette 2 est porté à 5 ou 6, et celui des Alouette 3 peut atteindre 9.

Dans la même journée, nous nous sommes rendus en hélicoptère sur la base de Fangataufa où nous avons atterri malgré un vent très violent. La base est actuellement en période de demi-sommeil et les effectifs en sont réduits à leur plus simple expression.

5° *Le vendredi 5 septembre*, nous avons visité la Direction des Applications Militaires et également le BIMAT comprenant 3 compagnies dont une à Faaa et une à Taravao. L'effectif s'élève à 500 hommes, 16 officiers et 100 sous-officiers. Parmi les 150 Polynésiens, 10 à 20 chaque année vont recevoir un complément d'instruction à Fontenay-le-Comte.

CONCLUSIONS

1° Programme Cecles-Eldo.

L'incertitude qui pèse actuellement sur la suite des opérations et son financement, l'absence de maître d'œuvre ayant des pouvoirs de coordination suffisants, la décision de transfert à Kourou sans expérimentations suffisantes, font planer des menaces très sérieuses sur la bonne fin de cette première réalisation européenne en ce domaine et nuisent au moral des réalisateurs.

Il devient urgent de prendre des décisions à l'échelon des divers gouvernements intéressés, faute de quoi des sommes considérables sont gaspillées en pure perte et nous perdrons nos meilleurs techniciens.

2° Nouvelle-Calédonie et C. E. P.

Dans l'optique politique de la continuation des essais dans le Pacifique, que notre mission n'avait pas pour objectif de remettre en cause, il conviendrait de rechercher les simplifications génératrices d'économies massives :

a) Par une réorganisation plus poussée faisant abstraction des préférences traditionnelles respectables mais surannées des différentes armes ;

b) Par une meilleure définition du rôle dévolu aux commandements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie ;

c) Par une simplification des méthodes de prélèvements après tirs ;

d) Par la suppression de certains bâtiments-bases ruineux d'entretien ;

e) Par une recherche des méthodes les moins coûteuses dans le domaine de la cadence des tirs ;

f) Enfin, et plus spécialement pour la Nouvelle-Calédonie, nécessité, pour le maintien de l'ordre, de moyens de transport rapides (hélicoptères) et de crédits permettant les réparations des dommages causés par le cyclone *Colleen* et par la vétusté de certaines installations portuaires.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 28.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — Il est ouvert au Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, pour 1970, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 14.050 millions de francs et à 3.331.952.500 F, applicables au titre V « Equipement ».

Commentaires. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses en capital des services militaires.